

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme Hélène Laperrière, présidente  
  Mme Danielle Landry, commissaire  
  M. Bruno-Serge Boucher, commissaire  
  Mme Élyse Naud, analyste

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
URBAIN, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
POUR LES QUARTIERS AUX ABORDS DE L'ÉCHANGEUR TURCOT**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 15 mai 2017, 19 h  
Théâtre Paradoxe  
5959 boul. Monk  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 MAI 2017

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

**PRÉSENTATION:**

**PAR L'ARRONDISSEMENT** ..... 5

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Mme Sonia Engmann..... 18

Mme Mirila Dhamca..... 24

M. Patrice Cormier ..... 28

M. Guy Biron ..... 39

Mme Erika Suarez ..... 45

Mme Patricia Viannay..... 49

Mme Élise Cossette..... 56

Mme Éline Dubé ..... 64

M. Simon Grégoire..... 72

M. Jonathan Bouchard..... 75

Mme Clélia Sève..... 78

M. John Burcombe..... 83

M. Michael Levecques ..... 85

**AJOURNEMENT**

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information portant sur le projet de PDUÉS Turcot, diminutif pour Plan de développement urbain, économique et social des quartiers aux abords de l'échangeur Turcot. Je souhaite également la bienvenue aux personnes qui nous écoutent par le biais de la diffusion sur les réseaux sociaux.

10

This meeting will be conducted in French but anyone who would prefer to address the Commission and ask questions in English may do so.

15

Je me nomme Hélène Laperrière, je suis urbaniste et commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission. Je serai secondée par deux commissaires, madame Danielle Landry, organisatrice communautaire et monsieur Bruno-Serge Boucher, issu du monde des communications et des affaires. La commission est appuyée dans ses travaux par madame Élyse Naud qui agira à titre de secrétaire de la commission.

20

25

À la table d'accueil, nous avons Nicole Uwimana et Christelle Lollier-Théberge. Elles sont là pour vous donner toute l'information disponible. Monsieur Gilles Vézina, qui n'est cependant pas ici ce soir, est attaché de recherche et de documentation à l'Office. C'est la personne que vous devez contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Les coordonnées de l'Office sont indiquées dans le dépliant qui se trouve à la table d'accueil. Madame Anick Pouliot assure la logistique.

30

L'assemblée de ce soir est enregistrée. C'est la firme Paradoxe qui s'occupe de la sonorisation et madame Louise Philibert, à la sténographie. Tout ce qui sera dit au cours de l'audience sera transcrit. Les transcriptions font partie du dossier de documentation qui est disponible à la fois sur le site internet de l'Office et à nos bureaux.

35 Je souligne aussi que monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office, est parmi nous ce soir, du moins pour une partie de la soirée. Je vous signale que l'ouverture de la séance ainsi que la présentation du projet par les porte-paroles de l'arrondissement sont webdiffusées sur les réseaux sociaux. Je salue donc les participants à distance.

40 Quelques mots maintenant sur la consultation publique et sur l'Office. Une consultation est destinée d'abord aux citoyens qui ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

45 Les consultations de l'Office doivent être crédibles, transparentes et efficaces. L'OCPM est régi par la Charte de la Ville de Montréal mais c'est une entité distincte et indépendante. Les commissaires ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires. Comme toute personne faisant partie d'une commission, mes collègues et moi, nous nous sommes engagés à respecter le code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance de ce code à la table d'accueil et sur le site internet de l'Office.

50 Pour ce qui est du projet à l'étude ce soir, le conseil municipal de Montréal a mandaté l'OCPM le 24 avril dernier afin de tenir une consultation publique sur le projet de Plan de développement urbain, économique et social des quartiers avoisinants Turcot. L'Office a fait distribuer un dépliant d'information dans un large périmètre autour du territoire du PDUÉS. La documentation relative au projet a été mise à la disposition du public. Elle peut être consultée au bureau de l'Office et sur son site internet.

55 Pour présenter le projet et répondre aux questions du public et de la commission, nous avons avec nous les responsables du dossier à l'arrondissement du Sud-Ouest. Monsieur Louis-Henri Bourque, chef de division à l'arrondissement du Sud-Ouest, nous présentera son équipe tout à l'heure. Il y a aussi dans la salle d'autres personnes-ressources qui pourront répondre aux questions. Je laisse également le soin à monsieur Bourque de nous les présenter, si tel était le cas.

60

65 Quelques mots sur les étapes de la consultation publique. Elle se fait toujours en deux parties. La première partie commence ce soir. Elle porte sur l'information des citoyens par rapport au projet. Ce n'est donc pas le moment d'exprimer son opinion, on est là pour s'informer. La commission accueillera à tour de rôle toutes les personnes désireuses de poser des questions sur le projet. Cette étape, ce soir, mettra fin à la première étape de la consultation dédiée à l'information.

70 La deuxième étape de la consultation est consacrée, cette fois, à l'expression des opinions. L'Office a introduit depuis quelque temps une nouvelle façon de donner son opinion. À ceux et celles le souhaitant, il est dorénavant possible de donner votre opinion en ligne. D'ici quelques jours et jusqu'au 20 juin, vous pourrez vous exprimer en répondant à des questions précises en une page et à partir de notre site internet portant sur les cinq axes d'intervention que  
75 vous présenteront les représentants de l'arrondissement dans quelques instants. Vous pourrez donner votre avis selon vos intérêts et vos préoccupations sur l'un ou l'autre des axes présentés. L'adresse pour ce faire est indiquée sur le dépliant disponible également à la table d'accueil.

80 À partir du 20 juin commencera l'audition des mémoires et des opinions. Cette étape est, elle aussi, très importante. Vous devez aviser l'Office au plus tard le 15 juin de votre intention de faire une intervention orale ou de présenter un mémoire afin de nous permettre de préparer un calendrier d'audition. Vous pouvez également transmettre un mémoire sans présentation orale.

85 Il est important d'acheminer vos textes d'ici le 15 juin, cela nous permet de les lire avant leur présentation de façon à rendre l'échange plus productif. L'audition des mémoires et des présentations se fera ici le 20 juin à 19 h. Au besoin, elle se poursuivra le lendemain, dépendamment du nombre de personnes qui se seront inscrites.

90 Une fois l'audience ou les audiences terminées, la commission effectuera son analyse en se basant sur la documentation disponible et sur ce qu'elle aura entendu de votre part. Elle en fera rapport au maire et au président du comité exécutif de la Ville. Ce rapport sera rendu public quelques semaines plus tard.

95 Je rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative. Les décisions  
nommément politiques relatives au projet appartiennent au conseil municipal.

100 Venons-en maintenant au déroulement de la soirée. Dans quelques instants, j'inviterai le  
porte-parole de l'arrondissement, monsieur Bourque, à présenter les gens de son équipe et les  
personnes-ressources et à faire la présentation de la version préliminaire du PDUÉS faisant  
l'objet de la présente consultation. Cette présentation devrait durer entre 20 et 30 minutes.  
Aussitôt après, nous ferons une courte pause durant laquelle les gens désireux de poser des  
questions pourront s'inscrire au registre se trouvant à la table d'accueil.

105 Au retour de la pause, j'inviterai ces personnes, selon l'ordre d'inscription, à prendre  
place à la table ici devant nous. Chacun aura droit à deux questions par intervention. Je vous  
demande de limiter au minimum les préambules, sauf si c'est indispensable pour comprendre  
votre question. De la même façon, des sous-questions sont acceptables mais pas trop. On  
essaie de se limiter à deux questions pour que chacun ait le droit de poser ses questions. En  
procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre de s'informer sur le projet. Puisque  
110 le registre d'inscriptions restera ouvert jusque vers 21 h 30, vous aurez la possibilité de vous  
réinscrire pour poser des questions additionnelles.

115 Pour assurer un bon fonctionnement dans le respect de tous et de toutes, vos questions  
doivent être adressées à la présidence. Toutes les réponses, qu'elles viennent des représentants  
de l'arrondissement ou des personnes-ressources doivent aussi m'être adressées. Il n'y a donc  
aucun échange direct entre le public et les représentants de l'arrondissement dans le but de  
canaliser le questionnement et d'éviter qu'il y ait un débat entre les gens de la salle et les  
représentants de l'arrondissement. La commission sera en mode écoute mais elle peut intervenir  
à l'occasion pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications.

120 Si une réponse ne peut être donnée ce soir, elle devra être fournie le lendemain, s'il y a  
une autre séance, ou par écrit dans les meilleurs délais. Toutes les réponses sont publiques,  
elles font partie du dossier de documentation accessible à tous.

125 En terminant cette introduction, je souhaite vous rappeler que j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner sur le projet. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein et courtois. Je vous demande cordialement d'y contribuer.

130 Enfin, sachez que l'OCPM a l'habitude de prendre des photos et des vidéos pendant la séance pour ses archives ou pour utilisation éventuelle dans ses publications. S'il y en a parmi vous qui ne veulent pas être photographiés ou filmés, veuillez avertir le personnel de l'Office à la table d'accueil. Je vous invite enfin à étendre vos téléphones cellulaires et autres appareils électroniques.

135 Ces précisions étant faites, j'inviterais monsieur Bourque à présenter l'équipe qui l'accompagne et à débiter la présentation du projet de Plan de développement urbain, économique et social des quartiers aux abords de l'échangeur Turcot. Monsieur Bourque, s'il vous plaît.

140

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Merci, Madame la présidente. Premièrement, je veux remercier tous les participants ce soir de vous être déplacés en cette première belle journée depuis longtemps. C'est très apprécié.  
145 La soirée de ce soir constitue une étape charnière de la démarche. Donc évidemment, tous les commentaires, les questions qu'on va recevoir vont nous permettre de bonifier le document préliminaire. Donc c'est une soirée très importante pour nous.

Je me présente, Louis-Henri Bourque, chef de division pour l'arrondissement Sud-Ouest.  
150 Je suis en charge depuis maintenant pratiquement un an et demi de la démarche. À mes côtés...

**M. PHILIPPE DESROSIERS :**

Philippe Desrosiers, conseiller en planification donc pour la démarche du PDUÉS Turcot.

155

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

160 Il y a deux membres de l'équipe qui vont rester en place au kiosque pour répondre à certaines questions factuelles, bien qu'on vous encourage à venir poser vos questions directement à la commission pour que le rapport puisse en bénéficier.

165 Je souligne aussi la présence dans l'auditoire de monsieur Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, monsieur Daniel Legault, chef d'équipe pour le Service de la mise en valeur du territoire à la Direction de l'habitation et madame Marie-Sophie Couture, chef de section au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal.

170 Donc nous allons procéder à la présentation. Philippe va procéder à la présentation qui devrait durer une vingtaine de minutes, un petit peu plus peut-être et, par la suite, on passera à la pause. Philippe?

**M. PHILIPPE DESROSIERS :**

175 Bonsoir! Un bref plan de la présentation. Donc on va commencer avec une mise en contexte de la démarche, on va présenter les principaux enjeux, la vision, les orientations et les objectifs pour finalement passer avec la stratégie d'intervention et le plan d'action. On va parler aussi des secteurs d'intervention prioritaire qu'on a identifiés dans la démarche et finalement, la mise en œuvre de la démarche.

180 Donc la mise en contexte. Le mandat émane d'une entente entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que la Ville de Montréal qui a été entérinée en janvier 2016. Donc l'entente était vraiment dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot, d'améliorer la qualité des milieux de vie traversés par l'échangeur. Donc la démarche s'inscrit dans un cadre de planification aussi montréalais. On a la  
185 cour Turcot qui représente un des six grands secteurs stratégiques au schéma d'aménagement



et également aussi le secteur industriel Cabot qui est un secteur de planification à portée locale au Plan d'urbanisme.

**LA PRÉSIDENTE :**

190

Je vais vous demander, Monsieur Desrosiers, pour aider madame Philibert, de parler...

**M. PHILIPPE DESROSIERS :**

195

Un peu moins vite.

**LA PRÉSIDENTE :**

... un peu moins vite pour faciliter la tâche. Merci.

200

**M. PHILIPPE DESROSIERS :**

205

Parfait. Excellent. Donc les objectifs, comme je l'ai dit, c'est améliorer la qualité des milieux de vie qui sont traversés par l'échangeur et également aussi répondre aux préoccupations du milieu. Donc il y avait eu aussi plusieurs représentations par le milieu qui ont été faites dans le cadre justement de la reconstruction de l'échangeur Turcot d'où provient l'entente avec le ministère.

210

Cette démarche du PDUÉS se veut une démarche participative pour laquelle on veut impliquer le milieu, donc les citoyens et également les organismes présents. La démarche participative a été entamée donc en avril 2016 avec l'Office de consultation publique de Montréal qui a permis de dresser, de sortir les enjeux et les diagnostics du secteur, notamment à travers des tables rondes participatives, des ateliers créatifs, des rencontres d'information. De toutes ces rencontres est sorti un rapport qui présentait 25 recommandations. Donc le rapport de l'Office qui dressait 25 recommandations qui ont servi de base d'élaboration du PDUÉS.

215

220 Suite au dépôt du rapport de l'Office, la démarche du PDUÉS a continué sa démarche participative en impliquant les organismes partenaires, notamment en créant un comité de suivi du milieu où nous avons invité les principaux acteurs locaux, donc les tables de concertation et également aussi d'autres partenaires qui oeuvrent dans le milieu. On a également créé un comité en santé publique avec la Direction régionale de la santé publique pour nous épauler dans l'ensemble des travaux, donc toutes nos interventions, avoir une validation de leur côté pour pouvoir avoir aussi l'avis d'experts.

225 La localisation du territoire d'étude se retrouve en plein au cœur du Sud-Ouest, donc une superficie d'environ 2,17 kilomètres carrés. Les limites ont été tracées vraiment pour aller englober les quartiers qui sont les plus touchés par l'échangeur, donc c'est vraiment les quartiers limitrophes. On a la présence de plusieurs contraintes sur le territoire, notamment donc le canal de Lachine qui est une barrière, c'est aussi un potentiel, mais qui peut briser un petit peu...qui fait  
230 un morcellement donc entre les deux côtés du canal. On a la présence de l'échangeur aussi qui fait une barrière mais on a aussi la création d'un nouveau lien avec le réaménagement de l'échangeur.

235 Donc le territoire est séparé en trois secteurs avec des dynamiques différentes. On a au nord du canal de Lachine, on a le secteur de Saint-Henri Ouest, donc en se rapprochant vers l'échangeur; on a le secteur industriel Cabot qu'on voit en jaune, le secteur industriel qu'on parlait tout à l'heure au Plan d'urbanisme; et on a aussi la partie de Côte-Saint-Paul et un petit peu le nord d'Émard en rose fuchsia. C'est donc des milieux de vie qui sont touchés par la construction de l'échangeur Turcot, c'est des secteurs qui sont marqués par une défavorisation, notamment  
240 on parlait tout à l'heure de l'ouest, donc plus on se rapproche de l'échangeur, la défavorisation est plus marquée. Et on a aussi le secteur Cabot qui est un secteur plus industriel.

245 Les principaux enjeux qui sont ressortis à travers les travaux de l'Office en 2016, on les a séparés en quatre thèmes.

250 Donc nous avons le premier thème : la qualité des milieux de vie. On parle donc de défavorisation, équité sociale et la qualité et accès au logement. Pour le dynamisme économique et social, on a la création et le maintien d'emploi, la structure des artères commerciales et également la requalification des grands complexes industriels. Pour l'environnement, le paysage et le patrimoine, on a toute la question des nuisances, autant pour la qualité de l'air et le bruit, les îlots de chaleur qui sont présents dans le territoire et également aussi la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimoniaux. Pour la mobilité et la connectivité, on a les enjeux de circulation de transit présents dans le secteur, on a les enjeux de mobilité active et également la connectivité entre les quartiers, notamment avec les barrières avec le canal, avec l'échangeur, qui font des barrières pour la fluidité.

260 Du rapport de l'Office et de tous ces enjeux découle une vision qu'on propose pour le PDUÉS. Donc c'est un environnement sain, à échelle humaine, avec une identité forte, incarné par l'héritage de ses quartiers, l'économie locale et ses citoyens.

265 Donc nous, c'était vraiment une vision, on proposait vraiment ramener le quartier à une échelle humaine, des aménagements qui sont faits pour les individus, mais vraiment la mobilité douce, le transport actif, donc ça va en lien avec un environnement sain incarné par l'héritage de ses quartiers, ça fait référence à vraiment tout le patrimoine qui est présent sur le territoire, aussi l'implication citoyenne, donc toutes les démarches qui ont déjà été faites avec les citoyens, toutes les démarches qui ont été faites avec les organismes aussi, toute la consultation.

270 L'économie locale, donc vraiment aussi aller avec un développement communautaire pour et par la communauté, la collectivité locale. Puis le dernier axe, vraiment les citoyens et donc la démarche participative, c'est une des parties très importantes pour la démarche.

275 Les orientations et les objectifs du PDUÉS en lien avec la vision. Donc c'est un environnement sain et actif pour tous.

Donc les objectifs dans cette orientation, c'est d'implanter des mesures compensatoires pour réduire les nuisances et on fait également aussi, désolé de l'anglicisme, un *statement*, on veut accorder la priorité donc au transport actif et collectif en plus d'avoir une mise à jour.

280 Pour l'orientation du potentiel de développement du territoire au bénéfice de la collectivité, on veut redonner une échelle humaine à l'avenue de l'Église, on veut protéger et développer les zones d'emploi, on veut miser sur les forces vives du milieu, donc vraiment les citoyens, les organismes présents. On veut également aussi consolider l'usage résidentiel tout en maintenant une offre de logement pour tous et de qualité.

285 La culture et le patrimoine, ça se veut les fondations pour l'avenir. Donc on compte préserver et mettre en valeur le patrimoine et également promouvoir l'expression culturelle à travers nos aménagements.

290 Donc voici un bref résumé des actions qu'on trouve dans le document. Donc les cinq plus grands axes – les cinq plus grandes interventions plutôt : on a l'implantation du lien fédérateur, environ 3 kilomètres de pistes cyclables, en majorité en site propre, donc une bande cyclable protégée avec, lorsque possible, un maillage de béton, ces pistes cyclables à double sens pour vraiment sécuriser les déplacements à vélo. Ça va aller connecter avec les pistes cyclables, le réseau déjà présent sur le territoire de l'arrondissement mais aussi permettre des connexions avec les quartiers, les arrondissements voisins. Donc une connexion avec l'arrondissement de Verdun, une connexion avec Côte-des-Neiges, aussi vers Westmount, aller se connecter avec des réseaux existants.

300 Donc on a le prolongement de la piste cyclable sur Pullman, la piste cyclable du canal de Lachine, la nouvelle piste cyclable sur le boulevard De La Vérendrye pour aller se connecter au canal de Lachine. Mettre en lien également aussi le Parc du Premier-Chemin-de-Fer, un lien vers le métro Place Saint-Henri pour pouvoir continuer sur le réseau existant. Donc ça veut vraiment être une colonne qui va aller fédérer vraiment l'ensemble des réseaux déjà présents et projeter également aussi sur le territoire.

305

310 On parlait de protéger et maintenir les zones d'emploi. Donc on a cinq nouvelles zones d'emploi qu'on veut aller pérenniser, qu'on va aller protéger, donc on va aller changer l'affectation pour vraiment préserver. C'est principalement pour les immeubles multilocatifs, donc les grands complexes industriels d'antan qui ont été convertis en pépinière économique, donc des grands multilocatifs qui représentent environ 35 % des emplois dans le Sud-Ouest. Donc on veut les protéger, on veut vraiment concrétiser leur vocation économique, donc de zone d'emploi.

315 On annonce aussi un verdissement massif. Donc pour les nouveaux espaces verts et les mesures de mitigation, il y a environ de l'espace déjà de propriété-ville ou qui vont être de propriété d'environ 4,3 hectares, donc on veut vraiment faire un verdissement massif partout où c'est possible, faire de la plantation, y aller vraiment avec des mesures de mitigation et aussi de la bonification des espaces verts déjà existants sur le territoire.

320 On a identifié quatre bâtiments municipaux à requalifier. Ce sont donc des bâtiments d'intérêt patrimonial, de propriété Ville de Montréal, qui sont présentement vacants. Donc on veut jouer un rôle de propriétaire exemplaire et les réoccuper, les requalifier pour justement les préserver et garder leur intérêt patrimonial intact, puis vraiment leur redonner une deuxième vie puis une nouvelle vocation.

325 On identifie aussi sept terrains municipaux. Donc réserver, lorsque les paramètres le permettent, à des fins de logements sociaux et abordables. Il y a certains terrains qu'on voit mal sur la carte, c'est des terrains de peut-être moins grande envergure mais on a des terrains plus grands aussi qui permettent d'avoir plus d'unités mais il y a aussi des petits terrains de plus petite échelle aussi qu'on voit un petit peu moins bien sur la carte mais nous, lorsque les paramètres le permettent, on veut pouvoir travailler avec nos partenaires pour pouvoir réserver ces terrains-là à des fins de logements sociaux et abordables.

335 Donc la carte qui est présente dans le document, qui résume vraiment toutes les actions, ça se veut la synthèse. On voit aussi les quartiers, les secteurs de planification détaillée qui sont rendus des secteurs d'intervention prioritaire qu'on va voir en détail dans la présentation.

340 Donc pour réaliser toutes ces belles orientations et ces beaux objectifs, on a mis sur pied une stratégie et un plan d'action. Donc notre stratégie d'intervention se sépare en cinq grands axes : on a les espaces verts et le verdissement; le développement immobilier; le développement économique et social; la culture et le patrimoine; et la mobilité.

345 Comment on a monté notre stratégie d'intervention? Pour chacun des cinq axes, on élabore des principes directeurs qui ont été établis avec nos partenaires, on énonce une stratégie, comment on veut vraiment mettre en œuvre notre stratégie d'intervention et on énonce les actions concrètes pour chacun des cinq axes.

350 Donc concrètement, pour les espaces verts et le verdissement, la programmation des espaces verts va être en concordance avec l'avis de la Direction régionale de santé publique qui va pouvoir nous dire quel type d'usages on peut aller implanter dans les espaces verts. Donc quand on parlait qu'on avait mis sur pied un comité en santé publique avec eux pour nous épauler, suite à leur avis, on va pouvoir décider est-ce que c'est un parc, est-ce que c'est des mesures de mitigation. Tout ça va être à définir. Puis ça va se faire aussi avec des ateliers de co-création avec le milieu pour savoir la programmation de chacun des espaces, selon les besoins locaux et des paramètres définis.

360 On propose un verdissement massif. Donc on a vu tantôt l'espace d'arbres, les 4,3 hectares. On a estimé environ un potentiel de 500 arbres environ pour l'instant. Donc on veut vraiment y aller avec un verdissement massif. Y aller aussi avec de la plantation sur le domaine privé, principalement dans les secteurs non-résidentiels pour contrer justement les îlots de chaleur et mettre sur pied des partenariats pour aller avec un verdissement vraiment massif, autant sur le domaine public que sur le domaine privé.

365 Avec nos partenaires aussi des grands parcs et du verdissement du mont-Royal, on élabore un guide des bonnes pratiques d'aménagement et de verdissement, donc pour pouvoir énoncer des paramètres et un guide, un livre de recettes si on veut, qui va pouvoir nous dire quel principe mettre de l'avant pour mettre sur pied des réseaux de biodiversité, planter le bon arbre au bon endroit, y aller avec des règles de 30 % d'une certaine espèce, 20 %... C'est la règle du

370 30-20-10 pour pouvoir éviter un peu ce qu'on vit avec l'agrile du frêne, donc y aller, avoir une  
bonne biodiversité dans nos aménagements. Et on veut également aussi formaliser l'affectation  
des espaces verts déjà présents sur le territoire et bonifier l'aménagement de certains parcs  
existants.

375 Pour le développement immobilier, on est dans une optique de consolidation. Donc on  
n'annonce pas un développement massif d'unités. C'est vraiment de l'acupuncture urbaine. Il y a  
certains terrains qui sont propices à avoir un développement. Ce développement-là est appuyé  
sur le portrait de l'habitation qui a été élaboré par nos collègues de la Direction de l'habitation.  
L'implantation d'usages sensibles, j'entends pour l'habitation notamment qui représente un des  
usages sensibles, va être en concordance avec les paramètres qui sont édictés au Schéma  
380 d'aménagement et, encore une fois, suite à l'avis de la Direction régionale de la santé publique  
qui vont pouvoir nous dire est-ce que les usages sensibles à proximité de l'autoroute... va  
découler de leur avis.

385 Donc comme on l'a vu tantôt, développer des terrains municipaux à des fins de  
logements sociaux. Donc on avait sept terrains, donc on parle d'environ une centaine d'unités.  
On veut établir des partenariats pour le développement de projets résidentiels, donc avec nos  
partenaires de la Ville et aussi avec d'autres partenaires panmontréalais. Et on édicte aussi des  
balises d'aménagement qui sont appuyées sur les politiques et documents Ville. Ces balises  
d'aménagement là sont pour sept sites, sept sites qui ne sont pas strictement des sites  
390 résidentiels, ce sont des sites également avec un potentiel de développement immobilier, que ce  
soit un développement économique, industriel ou résidentiel. Je prends notamment le site  
numéro 6 du 4000 rue Saint-Patrick, qui est un bâtiment de propriété Ville, le Canadian Power  
Boat Co. Donc on a mis des balises pour encadrer le développement pour ces sites-là.

395 Pour le développement économique et social, on veut réaliser une étude de  
positionnement économique pour le secteur Cabot suite à l'étude économique Turcot-Lachine  
Est qui a été réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire qui a fait l'étude du corridor  
le long de l'autoroute 20 du canal de Lachine, donc de Lachine justement jusqu'au Sud-Ouest

400 pour faire le portrait un peu des secteurs économiques industriels présents le long de ce corridor-  
là.

405 Nous, on lance une étude de positionnement économique spécifique au secteur Cabot  
pour vraiment trouver les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces dans ce territoire-  
là pour pouvoir aller élaborer des outils de développement justement en collaboration avec le  
Service de développement économique, notamment pour pouvoir vraiment protéger mais  
développer aussi le secteur Cabot.

410 On a une maîtrise foncière. Donc la Ville est propriétaire de certains terrains justement  
dans le secteur Cabot. Je vous montrais en exemple le 4000, Saint-Patrick qui est un bâtiment  
propriété Ville, donc ça pourrait être un des outils de développement à explorer.

415 On a créé, on parlait tantôt du comité de suivi du milieu pour vraiment y aller avec le  
développement social. Donc travailler de concert en démarche participative avec les organismes.  
On veut mettre sur pied aussi un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu. C'est un  
mécanisme qui avait été mis sur pied déjà dans le cadre du PDUÉS Outremont, donc pour les  
abords du campus Outremont, donc le PDUÉS Marconi-Alexandra.

420 Les consultations justement, ça va être un moyen de pouvoir discuter de quel type de  
projet que ce mécanisme pourrait financer. Donc en collaboration avec vous, on va pouvoir  
discuter, on va pouvoir avoir des idées de projet pour pouvoir ensuite mettre sur pied ce  
mécanisme-là puis de pouvoir vraiment bien encadrer des initiatives du milieu. Et on veut aussi,  
comme je l'ai dit, affirmer la vocation des zones d'emploi présentes sur le territoire.

425 Pour la culture et le patrimoine, on veut occuper et valoriser les bâtiments municipaux  
patrimoniaux vacants, donc les quatre bâtiments qu'on a présentés tantôt. On veut aussi mettre  
en valeur les vestiges archéologiques qui sont présents sur le territoire. Donc toute l'historicité le  
long du canal de Lachine, il y a des vestiges archéologiques, des anciennes fondations qui sont  
là de bâtiments. Donc on veut les mettre en valeur. On réserve un terrain aussi, on a un terrain



430 qu'on pourrait réserver pour la commémoration de certains vestiges archéologiques qui ont été trouvés.

435 C'est beau aussi les bâtiments qui sont préservés, qui sont encadrés, mais on veut aussi assurer la protection des témoins de l'industrialisation. Par témoins l'industrialisation, qu'est-ce qu'on veut dire? On voit l'image en bas à gauche, donc le château d'eau qui est présent dans le secteur Cabot. Il y a aussi tous les pylônes électriques de la Belt Line le long du canal de Lachine. Donc on veut aussi protéger ces témoins-là de l'industrialisation qui sont peut-être moins encadrés, normés par des règlements. Nous, on veut aller les protéger avec, si possible, par des règlements.

440 On veut soutenir la création de coop d'artistes. Donc on est en lien avec des groupes. On veut intégrer l'art dans les aménagements publics, soit des statues déjà présentes, des œuvres d'art. On veut dans les nouveaux aménagements pouvoir les mettre en valeur ou dans le cadre de reconfiguration, si on a des œuvres d'art présentes, pouvoir les mettre vraiment en évidence.

445 Et pour justement aussi préserver certains bâtiments, on désigne deux nouveaux bâtiments d'intérêt patrimoniaux, donc les deux bâtiments en bas, on a le 2100, avenue de l'Église, une ancienne banque qui n'était pas protégée d'une façon normative, donc qui va être encadrée et on a aussi le 1611, rue Gladstone, si je ne me trompe pas qui était une ancienne église – école protestante dans le secteur Cabot. Donc on veut les normer pour pouvoir les protéger.

450 Pour la mobilité, on souhaite élaborer des balises d'aménagement pour des rues qui favorisent le déplacement actif. Donc c'est vraiment mettre de l'avant les transports actif et collectif. On implante des mesures d'apaisement de la circulation et on sécurise les intersections, notamment à travers l'implantation du lien fédérateur qu'on va voir à la prochaine diapositive. Et toute la réfection des rues se fait à travers le PRR – Programme de réfection routière des rues artérielles – donc une enveloppe budgétaire de la Ville centrale. Donc on se sert de ce budget pour pouvoir faire nos interventions.

460 Il y a l'implantation de nouvelles stations Bixi. Si je ne me trompe pas, il y en a six  
nouvelles cette année sur le territoire dont une qui est sur le pôle Gadbois – on est passé  
dernièrement – qui a été implantée. Et on a l'implantation du lien fédérateur qui est un gros  
morceau pour la mobilité. Donc on voit le tracé avec les intersections aussi qui vont être revues,  
qui vont être des implantations de mesures d'apaisement. Il y a également trois de ces  
465 intersections-là qui ne seront pas traitées dans le cadre de l'implantation du lien fédérateur, donc  
l'intersection Saint-Jacques/de Courcelles et il y a Saint-Ambroise/Saint-Rémi et aussi De La  
Vérendrye/Galt/de l'Église. Elles ne seront pas revues dans le cadre de l'implantation du lien  
fédérateur mais le mandat a déjà été donné au Service de la mise en valeur du territoire –  
Infrastructures, voirie et transport, pardon, trop d'acronymes qui se ressemblent – donc ils sont  
470 déjà mandatés pour revoir la reconfiguration de ces intersections.

C'est une esquisse qui montre en fait une proposition de l'implantation du lien fédérateur.  
Donc on peut voir qu'on propose un maillage pour protéger, donc le site propre, donc la piste  
cyclable qui est protégée de la circulation. On se trouve présentement sur Côte Saint-Paul au  
475 coin de Saint-Rémi et la rue Acorn aussi qui se prolonge dans la perspective. Donc c'est une  
idée de qu'est-ce qu'on propose dans le cadre du lien fédérateur.

Pour les secteurs d'intervention prioritaires, on avait les deux secteurs, on avait le secteur  
Cabot et le secteur de l'Église. Pour le secteur Cabot, ce que nous proposons, c'est un  
480 réaménagement de la rue Saint-Patrick, on veut créer de meilleurs liens avec le canal de  
Lachine et aussi une signature du secteur avec le riche héritage industriel présent, donc les  
bâtiments, les témoins industriels, les vestiges archéologiques.

Et pour le secteur de l'Église, on veut consolider l'usage résidentiel sur l'avenue de  
485 l'Église, on veut intégrer les aménagements publics au pôle institutionnel, donc, le pôle  
institutionnel, on se réfère à l'ancien hôtel de ville de Côte-Saint-Paul, l'École Marie-de-  
l'Incarnation, le PDQ. On propose aussi une occupation commerciale aux intersections, donc  
pour avoir des commerces de biens et services de proximité près des milieux de vie et  
également le verdissement massif aux abords de l'autoroute.

490

495 La mise en œuvre du PDUÉS. Donc c'est sur un horizon 2017-2025. Notre plan d'action est séparé sur quatre termes. Donc le court terme : 2017-2018; le moyen terme : 2019-2021; le long terme : 2021-2025, et également aussi les actions qui sont en continu, qu'on ne peut pas dater, qui sont pérennes. On propose aussi pour encadrer vraiment la mise en œuvre du document l'allocation d'une équipe de projet dédiée à la réalisation puis à l'encadrement de la mise en œuvre.

500 Notre stratégie de financement pour toutes ces actions-là est axée sur les programmes existants. On parlait tantôt justement le Programme de réfection routière, le PRR, notamment pour les interventions pour le lien fédérateur, les programmes d'AccèsLogis pour ce qui est de l'habitation, on a le Plan d'action canopée aussi qui est une enveloppe au central qui fournit des arbres qu'on peut planter sur les terrains qui sont dégagés. Justement donc, on arrime vraiment nos actions avec des enveloppes budgétaires qui sont déjà présentes au sein de la Ville et on a aussi une enveloppe du ministère des Transports pour l'aménagement des terrains aux abords de l'autoroute 15. Donc voilà. Merci.

505 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

510 Peut-être, Madame Laverdière, en conclusion...

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est Laperrière mais je vous aime quand même.

515 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

520 Désolé. Désolé. Laperrière. C'était un exercice en soi de présenter un document avec autant de matière. C'est sûr que la présentation constitue un survol. Donc je vous invite à lire le document si ce n'est pas déjà fait et à venir nous poser des questions sur le document.

**LA PRÉSIDENTE :**

525 Dans l'intervalle, d'abord merci, Messieurs Desrosiers et Bourque. Je vous inviterais à garder votre présentation toute proche parce que selon les questions posées, vous avez beaucoup d'illustrations et de plans, ça serait utile sans doute pour le bénéfice de tous quand on pose une question ou une autre traitant d'un territoire ou d'un secteur de pouvoir le voir sur l'écran. Donc je vous inviterais à être vigilant. Et je vous remercie d'avoir été très synthèse, ça fait beaucoup de matière à digérer mais cela dit, ça va susciter la curiosité pour le lire.

530 Nous allons prendre une courte pause d'une dizaine de minutes pour vous permettre de vous inscrire, ceux et celles qui le souhaitent, au registre à la table d'accueil à l'arrière, ceux ou celles qui souhaiteraient poser des questions, et au retour de la pause, je vous accueillerai à tour de rôle. Je vous remercie.

535

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

540

**LA PRÉSIDENTE :**

545 Je rappelle à tous – et ça comprend aussi bien nos collègues de l'arrondissement – je rappelle à tous que les questions me sont adressées, s'il vous plaît, et je redirigerai les réponses correctement. Et pour les gens de l'arrondissement, vous me répondez également de telle sorte que nous puissions avoir un dialogue constructif. Sans être trop directive toutefois. J'inviterais d'abord à prendre place à la table avant ici, madame Sonia Engmann, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Engmann.

550

**Mme SONIA ENGMANN :**

Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

555 Nous vous écoutons.

**Mme SONIA ENGMANN :**

560 Bonjour, Sonia Engmann de la table de concertation Solidarité Saint-Henri. J'ai deux questions pour vous. Dans la première, en tant que table de concertation, depuis le début de la saga Turcot, on organise beaucoup de consultations intensives pour justement demander aux résidents de l'ouest de Saint-Henri comment améliorer leur qualité de vie.

**LA PRÉSIDENTE :**

565 Quand vous dites : « saga Turcot » vous parlez des travaux de construction de l'échangeur.

**Mme SONIA ENGMANN :**

570 De la reconstruction, depuis en fait la toute première mobilisation pour avoir un projet échangeur Turcot qui soit mieux pour les citoyens et citoyennes de Saint-Henri. Puis, en fait, ce qu'on entend depuis, puis ça n'a pas changé, c'est que les besoins sont plus ou moins dans l'ordre de priorité un besoin criant et urgent de logement social, un besoin pour des commerces  
575 et des services de proximité accessibles, un besoin d'amélioration de transport en commun, pas nécessairement transport actif, vraiment pour transport en commun, puis un besoin d'atténuer les effets de la pollution et du bruit qui viennent avec l'échangeur.

**LA PRÉSIDENTE :**

580 Alors votre question?

**Mme SONIA ENGMANN :**

585           Donc la question c'est, on a un peu la crainte que le focus du PDUÉS soit un peu trop sur le verdissement et le transport actif et on veut savoir si vous pouvez soulever les parties du PDUÉS qui répondent spécifiquement aux demandes de la communauté de Saint-Henri, du milieu communautaire de Saint-Henri, autres que le verdissement?

590           **LA PRÉSIDENTE :**

          Ça, c'est votre première question. Est-ce que vous préférez qu'on réponde d'abord à cette première question et... comme vous voulez, c'est vous qui décidez. Souhaitez-vous une réponse tout de suite, puis après ça, vous avez une deuxième question?

595

**Mme SONIA ENGMANN :**

          Oui, la deuxième est un autre sujet.

600           **LA PRÉSIDENTE :**

          Monsieur Bourque?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

605

          Bien que la présentation a mis de l'emphase sur la mobilité active, vous verrez dans le document qu'il y a un volet qui est axé sur la mobilité collective. D'ailleurs, une première rencontre avec la STM a déjà eu lieu pour bonifier l'offre en transport en commun du secteur.

610           **LA PRÉSIDENTE :**

          J'ai entendu, moi, un besoin en logements, en services de proximité...

**Mme SONIA ENGMANN :**

615

Abordables.

**LA PRÉSIDENTE :**

620

Donc votre préoccupation, c'est que ces thématiques-là apparaissent bien dans le document du PDUÉS comme des axes d'intervention, ou des actions, peu importe, on ne se chicanera pas sur les mots, mais donc c'est que soient aussi présentes que semble l'être la mobilité – qu'elle soit par transport ou par connectivité – que soient aussi présentes ces questions de logement abordable, social, commerces de proximité, etc. Est-ce que c'est bien votre question?

625

**Mme SONIA ENGMANN :**

Oui.

630

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Au niveau du logement social, abordable et communautaire, tel qu'il a été démontré dans la présentation, sept sites sont visés dans le document pour le développement. Comme l'a mentionné Philippe, un des enjeux du territoire, c'est qu'on a un territoire qui a très, très peu de terrains disponibles. Et un des défis, c'est de mettre la main sur des terrains pour faire le développement de ce type d'habitation-là. La Ville s'engage à réserver... On a déjà des terrains qui sont réservés par la Ville pour le développement de logements sociaux, abordables et communautaires. On a identifié des terrains dans le document aussi et on s'engage dans le document à travailler avec les experts à la Ville, donc la Direction de l'habitation notamment et nos différents partenaires pour développer ce type de logement-là.

635

640

**LA PRÉSIDENTE :**

645 En vertu de la Stratégie d'inclusion?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

650 Notamment. C'est une des façons de développer du logement abordable, social et communautaire, mais il y a différents outils. Évidemment, la Stratégie est un outil très, très performant mais il y a d'autres outils comme dédier certains terrains au développement de ce type de logement là.

**LA PRÉSIDENTE :**

655 Ça répond à votre première question. Votre deuxième question, Madame.

**Mme SONIA ENGMANN :**

660 La deuxième question, c'est plus justement par rapport à la démarche de l'OCPM. Ce qu'on craint, c'est qu'il y ait une partie de la population, notamment de l'ouest de Saint-Henri, qui n'ont pas accès aux consultations, qui ne sont pas en mesure d'exprimer leur opinion par le fait qu'il y a juste une consultation à une date prévue ici au Théâtre Paradoxe. C'est difficile justement à cause du manque de transport en commun pour le monde de l'ouest de Saint-Henri  
665 de se rendre ici. Il y a du monde qui n'ont pas accès internet.

**LA PRÉSIDENTE :**

670 Ça, je vais me permettre de répondre au nom de l'Office. Il y a toutes sortes de façons de répondre : en ligne en répondant à un questionnaire d'une page – j'ai tout expliqué ça, je pense que vous étiez là au tout début. Donc il n'y a pas seulement la présence physique. Tout le dossier de documentation est public, il est sur le site web.



675 Entre maintenant et le moment de la consultation, il y a un mois et quelques jours. Donc  
quiconque ne peut pas être ici ce soir a aussi toute la documentation pour s'informer, mais toute  
la transcription de ce qui se dit ce soir également sera disponible dans quelques jours  
habituellement, le temps de laisser à madame Philibert le soin de faire ce qu'elle a à faire.

680 Donc on ne pourrait pas, autrement dit, multiplier les rencontres en pensant que  
quelqu'un n'y aurait pas été accès puisque c'est webdiffusé, c'est sur le site, enfin il y a toutes  
sortes d'autres façons que de se déplacer physiquement.

**Mme SONIA ENGMANN :**

685 Effectivement, mais on a quand même la crainte que ça ne reste pas assez accessible,  
que les consultations ici ne restent pas accessibles pour le monde...

**LA PRÉSIDENTE :**

690 À ce moment-là, je vous inviterais, vous, à faire du tamtam dans votre milieu et à  
sensibiliser les gens pour qu'ils... Nous, vous savez, plus on a de mémoires, plus notre corpus  
documentaire est important, plus notre porte-voix qui est de vous écouter est là aussi. Donc moi  
je vous inviterais à faire du tamtam dans votre communauté pour que les gens se manifestent.

695 **Mme SONIA ENGMANN :**

On est en train de faire la tournée des résidences et tout ça...

**LA PRÉSIDENTE :**

700 Ça, c'est merveilleux.

**Mme SONIA ENGMANN :**

705 Mais d'où l'importance de justement que le milieu communautaire ait un poids dans la  
voix des... Parce qu'on représente plusieurs, on représente les résidents, on représente le milieu  
de Saint-Henri...

**LA PRÉSIDENTE :**

710 C'est très, très important pour nous. Plus le corpus est large et couvre tout notre territoire  
– dans ce cas-ci parlons de territoire parce qu'il y a d'autres consultations qui portent sur des  
projets – ici, on parle de territoire, alors plus large est le bassin de personnes sensibilisées qui  
peuvent se manifester, puis vous savez, il y a des mémoires, j'en ai vu récemment, il y a des  
715 mémoires qui ont deux lignes. Ce n'est pas la quantité de pages et puis ce n'est pas l'importance  
des dessins qu'on y met ou qu'on n'y met pas, c'est le fait qu'on manifeste une opinion. C'est ce  
qu'on a besoin d'avoir. Ça fait que ça, je vous inviterais à faire tout ce qu'il faut de votre côté.  
Nous, on fait tout ce qu'on peut du nôtre. Merci.

720 **Mme SONIA ENGMANN :**

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

725 J'inviterais maintenant madame Mirila Dhamca. Je ne sais pas si je prononce bien votre  
nom? Bienvenue.

**Mme MIRILA DHAMCA :**

730 Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

735           Bonsoir!

**Mme MIRILA DHAMCA :**

740           Je suis Mirila Dhamca, je suis infirmière. Pour le moment, je continue mes études. Je  
dois poser deux questions. Quel est le temps que vous pouvez réaliser ce projet pour la période  
d'un an. Avant un an, ou 2017-2018 ou avant de...

**LA PRÉSIDENTE :**

745           Vous parlez de la commission, combien de temps on va mettre pour l'analyser?

**Mme MIRILA DHAMCA :**

750           Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

755           Ah! C'est très rapide. Malheureusement pour nous, heureusement pour vous, on est en  
séance d'audition d'opinions et de mémoires le 20 juin. On met après ça quelques semaines  
pour faire notre analyse et disons, juin, juillet, quelque part en fin d'août le rapport est déposé.  
Là, il y a une procédure administrative, ce qui fait qu'il sera rendu public, espère-t-on, à la  
première séance de septembre, je pense c'est ça, ou deuxième, septembre en tout cas, au  
conseil municipal et au comité exécutif. Ça fait que début septembre, mi-septembre. Si tout va  
bien.

760

**Mme MIRILA DHAMCA :**

Nous espérons. La deuxième question est combien le budget pour la réalisation de ce projet pour cette période de temps?

765

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez de la commission ou de l'ensemble du PDUÉS? Parce que c'est deux choses. Si c'est le PDUÉS, c'est un horizon à 2025 pour concrétiser ce qui est dans ça.

770

**Mme MIRILA DHAMCA :**

Non, pour je pense 2017-2018.

775

**LA PRÉSIDENTE :**

2017-2018, est-ce que Monsieur Bourque...

780

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

J'affiche actuellement l'échéancier qui apparaît au document. Nos interventions sont ventilées, les actions, à court, moyen, long terme. Évidemment, à ce stade-ci, on n'a pas l'estimation précise de l'ensemble des interventions. Au niveau du budget, on va s'inscrire dans des programmes existants de la Ville de Montréal. Donc on n'a pas un budget consolidé actuellement. En premier, il faut qu'on valide au niveau de la population si on s'en va au bon endroit, si on a la bonne vision. Et les actions qu'on présente sont des actions auxquelles adhère le milieu. Une fois qu'on aurait cette validation-là suite à la consultation, on va entamer la production d'estimations des différentes actions.

785

790 **LA PRÉSIDENTE :**

Corrigez-moi si je me trompe mais dans ce genre d'exercice de planification à très long terme – on a un horizon 2025 – on tient compte des budgets de fonctionnement existants pour leur faire prendre le même train, si je peux m'exprimer ainsi, l'argent prévu en infrastructures, en  
795 verdissement, en ci, en ça. De l'argent prévu ou existant est canalisé. C'est aussi à ça que ça sert ce genre d'exercice qui focalise sur un territoire donné. Donc il est difficile à ce moment-ci – et je vous donne raison – puisque les actions ne sont pas définitives. On veut vous entendre avant et on veut refaire par la suite un document révisé. Donc ça sera à ce moment-là qu'il y aura une quantification possible. Est-ce que c'est...

800

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Exactement. La seule nuance que je peux apporter, c'est qu'il y a déjà des budgets qui sont entendus. Je donne un exemple concret : il y a une entente actuellement entre le ministère  
805 et la Ville de Montréal pour les aménagements des terrains aux abords de l'autoroute 15. C'est une entente intervenue de 4.9 millions \$. Et par exemple, pour la réfection des infrastructures – un exemple concret, je pense que ça... – un exemple concret comme la réfection de l'avenue de l'Église, bien que ça pourrait être à terme un règlement d'emprunt, mais actuellement, on s'est assuré de pouvoir s'inscrire dans le programme de réfection routière de la Ville de Montréal qui  
810 est un programme qui est déjà doté d'argent pour faire la réfection des infrastructures de la ville.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait qu'il y aurait au fond une partie des budgets pour... Votre intérêt était pour le court  
815 terme 2017-2018.

**Mme MIRILA DHAMCA :**

Oui.

820

**LA PRÉSIDENTE :**

825 Il y a une partie des sommes qui pourrait être identifiée mais il y en a toute une partie qui ne le sera qu'une fois que ce document-là qui est indiqué « préliminaire » deviendra le plan officiel final.

**Mme MIRILA DHAMCA :**

830 Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à vos deux questions? Merci.

835 **Mme MIRILA DHAMCA :**

Oui, merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

840 Merci à vous. J'inviterais maintenant monsieur Patrice Cormier, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Cormier!

**M. PATRICE CORMIER :**

845 Bonsoir, Madame la présidente! Merci. Moi, je suis Patrice Cormier, donc un nouvel arrivant, un nouvel immigrant dans le quartier. Juste en préambule dire *bravo* pour les documents parce que ça nous a... Moi, en tout cas, ça m'a permis – c'est la première fois je le voyais, de revoir tous les différents types de plans qui peuvent exister au niveau de la Ville et de  
850 l'arrondissement, ça fait que déjà ça nous permet de voir plus clair.

J'avais deux questions. Là, je n'ai pas compris. Est-ce que j'y vais avec mes deux questions ou bien je fais un deuxième tour plus tard?

855 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non. Vous avez le droit à deux questions, puis même, on va se le dire entre nous, des fois des sous-questions, pas trop, mais non, l'idée étant de donner...

860 **M. PATRICE CORMIER :**

Ouvrez-moi pas la porte parce qu'on va être ici longtemps.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Non. L'idée étant de donner la chance à tous de s'informer.

**M. PATRICE CORMIER :**

870 Bien oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

875 Et nous-mêmes, je dois dire qu'on a fait notre travail, nos devoirs et nos leçons et on a plein de questions aussi. Donc on aimerait avoir la chance de les poser mais pour l'instant, c'est vous qui êtes prioritaire. Alors vous posez vos deux questions en rafale ou vous en posez une, on vous répond, vous posez l'autre ensuite. Si vous en avez trois ou quatre, bien là, il faudrait vous réinscrire pour être à la suite du registre. Je vous écoute.

880 **M. PATRICE CORMIER :**

Ma première question était surtout sur la question, le terme qui revient souvent, c'est verdissement, un peu comme si en peignant tout vert, ça serait réglé.

885 **LA PRÉSIDENTE :**

On a fait ça à l'Expo 67.

890 **M. PATRICE CORMIER :**

Oui? Mais remarquez qu'il y a des panneaux sur les nouveaux viaducs, c'est super beau, ça fait que... Mais il n'y a pas de notion de, comment je pourrais dire, de vocation de ces espaces verdis là. On en parle très peu dans le document. Soit c'est trop tôt ou bien...

895 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, certainement pas, on va vous expliquer ça, mais comprenez le verdissement, le terme comme générique et après ça, bien il y a des espaces verts, il y a des espaces de mitigation et tout, et tout. Voulez-vous qu'on réponde à cette question-là tout de suite?

900

**M. PATRICE CORMIER :**

Oui. Mais c'est juste, je vous donne un exemple. Le mot « conservation » est absent complètement. Est-ce que c'est des étapes subséquentes qu'on peut arriver avec des idées là-dessus?

905

**LA PRÉSIDENTE :**

On écoute monsieur Bourque ou monsieur Desrosiers.

910



**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

915 Premièrement, merci pour le commentaire, Monsieur Cormier. Deuxièmement, je vous rassure, on ne peintera pas le gazon en vert comme à l'Expo. Écoutez, le verdissement, actuellement on a identifié des zones de verdissement. Il va y avoir deux façons de verdir ces espaces-là. Comme l'a mentionné monsieur Desrosiers pendant la présentation, nous sommes en attente d'un avis de la Direction régionale de la santé publique sur l'implantation des usages sensibles. Donc c'est bien évident qu'à cette étape-ci, on ne viendra pas identifier l'aménagement d'un parc si on sait par la suite que cet espace-là n'est pas propice au niveau 920 environnemental. Donc il y a un enjeu de santé publique.

925 Une fois qu'on aura cet avis-là en main, il y a des espaces qui vont être identifiés comme des espaces précaires, disons, pour implanter des usages sensibles. Ces espaces-là, on va miser sur vraiment du verdissement massif selon les principes directeurs établis par le document. Les espaces où il va y avoir des possibilités d'équipements collectifs, espaces de jeux, aires de détente, donc on va savoir au niveau de la qualité environnementale qu'il n'y a pas un enjeu sur la santé publique, bien là, on va établir des balises d'aménagement, puis on va les travailler en co0création avec le milieu. C'est ça l'annonce qu'on fait en PDUÉS.

930 **LA PRÉSIDENTE :**

935 Si on avait, par exemple, une certaine bande pas assez large pour implanter un immeuble puis est trop proche d'une infrastructure lourde ou autrement, on pourrait penser à une plantation massive, par exemple.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Exactement.

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous dites « verdissement massif ».

945 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Oui, des plantations massives. C'est évident, la première chose qu'on va faire, c'est qu'on va caractériser les végétaux à distance sur ce site-là. Donc évidemment, s'il y a des éléments à conserver, parce que moi je suis urbaniste, des fois je vois dans un espace vert qu'il y a des mauvaises herbes mais j'ai compris que les biologistes, des fois, ils voyaient...

950

**LA PRÉSIDENTE :**

Parce qu'ils voient des grenouilles à travers les mauvaises herbes.

955 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Notamment. Donc c'est sûr qu'il va y avoir une approche de conservation, premièrement, puis par la suite, les éléments, il y a certains éléments qui seraient conservés mais on va y aller avec un verdissement massif selon les principes directeurs. Puis je pense qu'est-ce qui représente le mieux les principes directeurs, monsieur Desrosiers l'a mentionné, c'est par exemple le principe du bon arbre au bon endroit, le bon végétal au bon endroit, et voilà.

960

**LA PRÉSIDENTE :**

965 Et il y a des règles aussi très précises. La Ville de Montréal d'ailleurs travaille fort là-dedans mais effectivement, de résumer ça, le bon arbre au bon endroit, c'est un bon terme.

**M. PHILIPPE DESROSIERS :**

970            Puis si je peux rajouter également, présentement on est en train de cartographier aussi  
tous les réseaux de biodiversité qui sont présents sur l'ensemble de l'île de Montréal. Donc c'est  
encore trop tôt avec les terrains dégagés, les terrains aménagés, quel type d'aménagement va  
aller à tel endroit. Est-ce qu'on s'inscrit dans un réseau de biodiversité qui va servir justement  
975            pour mettre en lien ces réseaux-là ou est-ce que ça va être un parc? C'est encore trop tôt pour  
vraiment s'arrêter sur l'aménagement de chacun des terrains.

**LA PRÉSIDENTE :**

980            Est-ce que ça répond à votre première question, Monsieur Cormier?

**M. PATRICE CORMIER :**

Oui, oui.

985            **LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question.

**M. PATRICE CORMIER :**

990            Est-ce que le PDUÉS peut être l'occasion de régler des problèmes plus spécifiques ou  
plus particuliers ou s'il faut attendre l'annonce de différents projets?

**LA PRÉSIDENTE :**

995            Bien, un PDUÉS, c'est un document de planification d'abord. Donc par définition, ça voit  
grand. Ce n'est pas un problème, vous appelez votre élu d'arrondissement en disant je ne sais

pas quoi, ce n'est peut-être pas la plateforme, mais si vous avez un exemple concret en tête, on pourrait peut-être tenter de vous répondre ou de vous réorienter au bon endroit.

1000

**M. PATRICE CORMIER :**

Bon, par exemple, en termes de densification, parce que ça reste quand même un enjeu important. Moi, je ne suis pas contre la densification. Plus que j'ai de voisins à placoter, mieux ça va être. Mais il reste que ça occasionne des éléments que c'est seulement le vécu. Ça fait qu'il y a déjà des poches – l'endroit où je demeure qui est très fortement densifié, moi, je suis dans la partie logement abordable d'un plus vaste réseau de densification. Un des éléments qui nous avait amenés ici dans l'arrondissement...

1005

1010

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais dites-moi, juste que je vous suive bien, votre inquiétude par rapport à la densification, c'est?

1015

**M. PATRICE CORMIER :**

Bien c'est parce que là, on vit présentement différents problèmes liés à la densification.

1020

**LA PRÉSIDENTE :**

Comme quoi, par exemple?

1025

**M. PATRICE CORMIER :**

Par exemple au niveau de la mobilité, puis etc., stationnement...

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K., véhiculaire.

1030

**M. PATRICE CORMIER :**

Etc., etc. Oui, oui. Ça fait que...

1035

**LA PRÉSIDENTE :**

Arrivée massive de véhicules.

**M. PATRICE CORMIER :**

1040

Est-ce qu'un îlot comme ça qui est déjà densifié, qui a ses problèmes, ne peut pas servir dans la mesure où déjà dans le plan, dans le PDUÉS, il y a un objectif de densification à différents endroits, est-ce que ça ne serait pas l'occasion de pouvoir sensibiliser ou d'amener une réflexion là-dessus?

1045

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Premièrement, je vais faire une petite rectification. Nulle part dans le PDUÉS, on utilise le terme « densification » parce que comme a été mentionné lors de la présentation, c'est une optique de consolidation. Par ailleurs, il y a plusieurs documents de planification souvent qui vont avoir tendance à augmenter les paramètres de densité, les paramètres de hauteur afin de donner de l'air et de pouvoir développer, densifier.

1050

Ce n'est pas du tout l'approche du PDUÉS. On ne modifie aucunement les paramètres de hauteur au Plan d'urbanisme, ni de densité. On est dans une optique de consolidation. Et les projets, l'approche qu'on propose dans le PDUÉS, c'est vraiment une approche – je me répète – de consolidation mais d'harmonisation avec le cadre bâti existant.

1055

**LA PRÉSIDENTE :**

1060           Donc les densités existantes sont respectées à toutes fins utiles.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1065           Exactement. Donc c'est vraiment une approche de consolidation. Et par rapport au  
niveau des problèmes de mobilité au niveau automobile, on ne mise pas à retirer l'automobile du  
réseau mais on mise vraiment sur la mobilité douce, active et collective, comme en priorisation.  
Donc c'est ça le pari qu'on prend dans ce document-là. C'est de prioriser les transports actif et  
collectif.

1070           **LA PRÉSIDENTE :**

          Oui, le développement urbain, ce n'est pas une science statique. On règle les problèmes  
au fur et à mesure. Juste avant, mon collègue ici aurait peut-être une sous-question.

1075           **M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :**

          Oui. Souvent quand on s'entend sur le sens des mots, c'est plus clair. À plusieurs  
reprises dans le document, vous parlez de développement à échelle humaine. Pouvez-vous me  
définir un petit peu ce que vous entendez par ce concept-là pour qu'il soit plus clair vraiment.  
1080           Parce que ça peut parler de densification justement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1085           Moi, je comprenais qu'on voulait parler d'échelle piétonne par opposition à véhiculaire,  
notamment pour la rue de l'Église.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1090 Notamment quand l'approche de... Bien, si on prend l'avenue de l'Église, il suffit, je vous propose de la marcher une fois. On se rend compte que l'avenue de l'Église est vraiment faite pour une échelle de camionnage. Les rayons de braquage, les intersections aussi, les trottoirs très, très étroits. Donc l'humain sur la rue de l'Église ne se sent pas dans une échelle, disons, ne se sent pas... il y a un certain malaise sur de l'Église quand les camions passent.

1095 L'échelle humaine, c'est vraiment de ramener les aménagements pour qu'ils soient confortables pour un être humain et non un camion avec un camion semi-remorque de 53 pieds. Donc, certains aménagements ont priorisé la circulation de camionnage mais on favorise vraiment l'échelle humaine.

1100 Au même titre qu'un projet immobilier avec une hauteur sur rue, c'est évident que si on a un mur le long d'un trottoir qui a une dizaine d'étages de hauteur avec tous les impacts éoliens que ça peut occasionner, la perte d'ensoleillement, bien là, on perd une échelle qui est confortable pour l'être humain. Donc on veut vraiment conserver une échelle, de développer un quartier à l'échelle humaine, autant au niveau des aménagements de rue mais aussi au niveau  
1105 des développements immobiliers.

L'échelle humaine typique des quartiers comme Côte-Saint-Paul, Saint-Henri, c'est une échelle qui est plus associée aux duplex, aux plex, aux bâtiments on peut penser d'un maximum de quatre étages. Oui, dans certains projets, des terrains d'envergure, on peut penser à des  
1110 bâtiments de plus grande hauteur mais qui, quand ils vont arriver au niveau de la rue, vont favoriser une échelle qui est beaucoup plus humaine avec une gradation au niveau de hauteur.

**LA PRÉSIDENTE :**

1115 Est-ce que ça répond bien à votre question, Monsieur?

**M. PATRICE CORMIER :**

Une sous-question?

1120

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, une petite sous-question mais rapide.

1125

**M. PATRICE CORMIER :**

Par exemple, essentiellement, il va y avoir des projets, puis il y en a déjà qui se parlent par rapport à la Canadian Malting. Ça fait que si on regarde la grosseur de la bâtisse éventuellement ça va être ajouté à notre îlot en termes de densification. Ça fait que déjà c'est problématique. Oui, il est mentionné dans le document qu'il y a des révisions qui vont être faites, on ne sait pas trop comment ça va se faire.

1130

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est pour ça qu'on vous demande de nous donner vos opinions par écrit ou verbalement. C'est pour en tenir compte.

1135

**M. PATRICE CORMIER :**

Ça va sûrement faire...

1140

**LA PRÉSIDENTE :**

On sort de la partie « information ». Vous êtes en train de rentrer dans la partie « opinion ». Donc je vais vous inviter à revenir d'ici au 20 juin par web ou le 20 juin en opinion de mémoire.

1145



**M. PATRICE CORMIER :**

1150 Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1155 Ça va nous faire plaisir. Merci à vous, Monsieur Cormier. J'inviterais monsieur Guy Biron, s'il vous plaît.

**M. GUY BIRON :**

1160 Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Biron, bonsoir!

1165 **M. GUY BIRON :**

1170 À mon tour, je voudrais juste souligner l'excellent travail qui nous a été présenté. Je trouve que c'est énormément riche en termes d'information, en termes de projet, en termes d'envergure de projet aussi. Alors je suis ébloui.

Cela étant dit, des questions, j'ai entendu le mot « deux questions ». Ça fait que je trouve ça difficile parce que j'en avais plusieurs mais je vais essayer de...

**LA PRÉSIDENTE :**

1175 À ce moment-là, vous vous réinscrivez au registre.

**M. GUY BIRON :**

1180 Ah!

**LA PRÉSIDENTE :**

1185 Je l'ai dit tout à l'heure, vous ne l'avez peut-être pas noté. Vous retournez à la table d'accueil après vos deux questions et vous avez à nouveau droit d'en poser d'autres.

**M. GUY BIRON :**

1190 D'accord. Je vais commencer avec les deux premières.

**LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît.

1195 **M. GUY BIRON :**

1200 La première, c'est en ce qui concerne le comité de suivi de la démarche du PDUÉS. C'est quand même un projet d'envergure puis je me demandais comment, ça serait quoi le mandat, comment vous voyez, le mandat d'un comité de suivi comme ça, avec quel type de partenaire et quelle marge de manœuvre. Parce que c'est quand même un projet qui est jusqu'en 2025. Ce n'est pas seulement quelques petites réunions d'un comité de suivi qui viennent dire que tout est beau parce qu'il va y avoir des enjeux, il va y avoir des problématiques, etc. Donc j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

On va demander à monsieur Bourque de nous éclairer sur ça.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1210

Premièrement, l'arrondissement s'engage dans le document, le comité de suivi du milieu qui est déjà mis sur place est possible d'ajouter des membres. Deuxièmement, on s'engage à maintenir les travaux du comité de suivi sur l'ensemble de la démarche. Ça fait partie de l'engagement que l'arrondissement fait dans le document.

1215

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire jusqu'en 2025?

1220

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Pour l'ensemble de la mise en œuvre du PDUÉS. C'est un document dont on souhaite l'adhésion du milieu et non seulement – j'ai juste le terme anglophone – mais le but, c'est de *empowerer* le milieu. Donc c'est la démarche, c'est une démarche pour le milieu. Le milieu doit l'endosser.

1225

**LA PRÉSIDENTE :**

Se l'approprier.

1230

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Se l'approprier, c'est l'objectif du comité de suivi du milieu. Et l'objectif du comité de suivi du milieu, c'est sûr que là dans la phase d'élaboration du document, c'est une approche plus consultative, plus de discussion, mais l'objectif, c'est que le comité de suivi du milieu soit partie prenante dans les décisions de mise en œuvre du document.

1235

**M. GUY BIRON :**

1240 O.K. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1245 Votre deuxième question?

**M. GUY BIRON :**

1250 La deuxième question, bien là, je les choisis. C'est concernant... Évidemment, moi je travaille pour le RESO et on est très préoccupé par la question des zones d'emploi, de l'embauche locale aussi. Donc on pense dans les actions « *de contribuer à la mise en place d'un programme d'employabilité et d'embauche locale avec des partenaires* », là aussi je voudrais voir un petit peu comment ça a été réfléchi cet énoncé-là. Je sais que quand il s'agissait par exemple de logement social, il y a eu une Stratégie d'inclusion qui a été mise sur pied pour s'assurer qu'il y avait quelque chose, du mordant qui faisait en sorte qu'on s'assurait que dans les projets de développement, il y avait du logement communautaire qui se faisait. Donc si on veut pas juste favoriser l'embauche locale...

1255

**LA PRÉSIDENTE :**

1260 La Stratégie, je vous rappelle qu'elle est à l'échelle de la Ville de Montréal.

**M. GUY BIRON :**

1265 Oui, oui, maintenant. Je suis assez vieux pour savoir où ça a commencé. Alors j'aimerais ça savoir un petit peu sur comment on voit ça, qu'on peut voir ça sur la question de l'embauche locale.

**LA PRÉSIDENTE :**

1270 L'employabilité. Est-ce que vous avez déjà en tête des mécanismes ou des initiatives?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1275 Pas du tout. Dans le sens, le document s'engage, parce que c'est une préoccupation qui a été soulignée au niveau des enjeux, que l'embauche locale doit être une priorité. L'employabilité locale aussi doit être une priorité. Donc le document, on s'engage si toutefois la population adhère à cette proposition d'action-là, s'engage à mettre de l'avant cette action-là.

1280 Comment? Je pense c'est un volet de la question. On a une entente avec le Service de développement économique qui est en train de revoir son plan d'action au niveau de l'ensemble de la métropole, notamment par l'octroi de nouveaux pouvoirs qu'ils ont eus récemment et on a une entente avec le Service de développement économique qui va nous appuyer, nous soutenir autant au niveau de l'expertise qu'au niveau financier pour mettre en place de nouveaux outils notamment pour les secteurs d'emploi qui sont visés dans le PDUÉS.

1285 Comme il est mentionné dans le PDUÉS, on a lancé une étude de positionnement économique du secteur Cabot qui va nous permettre de savoir sur quoi miser pour ce secteur-là et des outils – c'est ça l'objectif du PDUÉS, c'est ça qu'on annonce dans le document – l'objectif, c'est de mettre en place des outils pour ce secteur-là – c'est un exemple – mais pour tous les  
1290 secteurs du PDUÉS.

**LA PRÉSIDENTE :**

1295 Et parmi ces outils-là, il y aura la mise à contribution d'organismes du milieu qui sont dédiés, par exemple, à l'embauche locale et à l'employabilité.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1300 Tout à fait. On espère que les organismes du milieu, notamment ceux qui oeuvrent dans le domaine économique sans nommer des organismes en particulier, on souhaite qu'ils participent à l'élaboration de cette étude-là et on souhaite aussi qu'ils soient partie prenante.

1305 Le comité de suivi du milieu – je recoupe un peu la première question – va toucher plein d'enjeux. Donc ça se pourrait que le comité aussi se scinde sur différents enjeux, d'avoir un comité de suivi qui s'attarde plus aux enjeux économiques, d'en avoir un qui s'attarde plus aux enjeux de mobilité et à ce moment-là on va faire appel aux différents partenaires du milieu et dépendamment de l'enjeu visé, on va inviter les organismes qui ont développé une expertise dans ces enjeux.

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon. Ça répond à vos deux questions?

**M. GUY BIRON :**

1315 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1320 Je vous invite à vous réinscrire, si vous le désirez.

**M. GUY BIRON :**

1325 Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Biron. J'inviterais maintenant madame Erika Suarez, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Suarez!

1330

**Mme ERIKA SUAREZ :**

Bonsoir! J'ai deux questions pour vous. La première, étant gestionnaire de deux complexes multilocatifs dans la zone, c'est un très beau projet, puis qui va être à notre avantage à long terme, ça, on le sait, mais pour le moment, en tant que gestionnaire, comment est-ce que vous comptez mettre de l'avant tous les beaux changements que vous comptez faire par rapport à la STM, les vélos, tout ça? Comment vous pouvez nous donner... Quels sont les outils que vous allez nous donner à nous en tant que gestionnaires...

1335

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour améliorer votre complexe.

1340

**Mme ERIKA SUAREZ :**

... pour pouvoir améliorer et pour les clients qui viennent, qui sont intéressés?

1345

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour les travailleurs ou les...

1350

**Mme ERIKA SUAREZ :**

Les travailleurs. Comment on peut soumettre ce message-là à nos locataires, nos visiteurs?

1355

**LA PRÉSIDENTE :**

On prend cette question-là. Monsieur Bourque.

1360

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Je vais y aller avec un exemple concret. On a déjà rencontré Bixi comme l'a mentionné monsieur Desrosiers dans la rencontre, il y a de nouvelles stations qui ont été implantées cette année. Elles sont là actuellement, notamment celle au Centre Gadbois. On a sollicité des partenariats avec les propriétaires de grand complexe multilocatif dont le Complexe Dompark et le Complexe du Canal parce qu'on manque de site sur le domaine public pour implanter des nouvelles stations sur le domaine privé. Advenant une réponse positive de ces grands gestionnaires-là, on pourrait déployer dès l'année prochaine de nouvelles stations sur ce site-là pour accommoder les employés. Donc pas juste avoir une annonce à faire aux employés, d'avoir des stations Bixi devant la porte d'entrée des complexes multilocatifs.

1365

1370

Autre élément au niveau de la réponse. On a rencontré la STM parce qu'on sait très bien que certains complexes se dotent de navette privée pour desservir leurs employés. La STM a été saisi de ces enjeux-là et on est en train de soumettre ces enjeux-là à la STM pour voir comment on peut améliorer l'offre en transport collectif. Donc c'est deux exemples concrets sur lesquels on travaille déjà pour améliorer la desserte des grands complexes multilocatifs.

1375

**LA PRÉSIDENTE :**

Il faut reconnaître que la STM, sans mauvais jeu de mots, c'est un gros autobus à virer de bord. Ça fait que c'est sûr que c'est une grosse organisation.

1380

**Mme ERIKA SUAREZ :**

Oui. On est au Complexe de Canal et Complexe Dompark puis on trouve ça super intéressant. Puis justement la demande pour le Bixi et tout ça, moi j'ai vu ça passer puis on

1385



1390

trouve ça super, puis on essaie de trouver des différentes façons de mettre les gens au courant parce que c'est important que les gens sachent qu'il y a toutes ces options-là pour eux, pas nécessairement de venir tout le monde en voiture puis de faire des bouchons, puis créer...

**LA PRÉSIDENTE :**

1395

Non, non, vous avez raison, mais là, on est en période d'information, mais si vous avez des suggestions spécifiques, des idées qui vous viennent, soumettez-les sous forme de mémoire ou autrement ou répondez aux cinq axes ou venez simplement nous le dire le 20 juin. Mais c'est autant d'idées qui sont accueillies favorablement dans la mesure où elles viennent de vous ou de quelqu'un qui vivez au quotidien le milieu. Donc c'est ça qu'on a besoin de savoir.

1400

**Mme ERIKA SUAREZ :**

1405

Parfait. Ma deuxième question est par rapport aux différents liens que vous voulez faire entre les quartiers. Je trouve ça super intéressant aussi. Ma question est, mis à part les complexes d'habitation, est-ce que vous avez pensé à différentes façons d'apporter les gens à aller dans d'autres quartiers? Parce que comme vous avez dit, c'est quand même assez un milieu qui est défavorisé par endroits. Donc quel est l'intérêt de ces gens-là d'aller se promener dans d'autres quartiers si, en majorité, on a des endroits municipaux ou communautaires, mais est-ce que vous avez dans votre projet des endroits comme des centres jeunesse, d'autres complexes sportifs ? On a Gadbois qui est génial mais...

1410

**LA PRÉSIDENTE :**

1415

Moi, en tout cas, ce que j'en avais compris, mais monsieur Bourque va nous préciser tout ça, c'est que ce n'était pas tant d'aller se promener dans les autres quartiers comme de relier plus facilement. Actuellement, il y a des entraves, il y a des barrières, ça ne connecte pas facilement.

**Mme ERIKA SUAREZ :**

1420 Mais une fois que ces connexions-là...

**LA PRÉSIDENTE :**

1425 Donc pour favoriser cette fluidité-là. Mais monsieur Bourque va nous compléter ça.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1430 J'aime bien y aller avec des exemples concrets qui sont présents dans le document. Notamment, je vais y aller avec un des secteurs qui est le plus déstructuré à notre sens dans le territoire du PDUÉS, l'avenue de l'Église au coin de l'École Marie-de-l'Incarnation, on a un immeuble vacant qui est là actuellement, qui est l'édifice Saint-Paul, l'ancien hôtel de ville de Côte-Saint-Paul. Il est annoncé qu'il y a une adéquation pour que le Centre design et impression textile occupe ce bâtiment-là et devienne une école d'enseignement spécialisé à l'intersection, juste devant l'école. Donc c'est un premier jalon pour recréer un poste institutionnel sur cette intersection-là.

1440 L'objectif, c'est d'amener du monde dans ce secteur-là et en aménageant le lien fédérateur, en améliorant le domaine public, donc c'est plusieurs interventions à différents niveaux qu'on va créer des attractions dans ce quartier-là. Amener les gens de Verdun aussi à aller vers le canal de Lachine puis s'il y a des nouveaux commerces sur de l'Église, y arrêter.

1445 Donc il ne faut pas penser au niveau urbain pour améliorer le cadre urbain. On ne peut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Il faut y aller à différentes interventions qui vont créer une nouvelle synergie pour un secteur. Donc je pense l'appropriation de l'ancien hôtel de ville de Côte-Saint-Paul par le Centre design et impression textile, c'est un exemple de comment on peut attirer des gens dans un quartier qui est, disons, moins attractif actuellement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1450 Je profite de votre question, Madame Suarez, pour dire à tous, il y aura dans le document que vous prendrez le temps de lire, des actions à court, moyen et long terme. Vos idées de projet ou peu importe ou ce que vous verrez dans ça, je vous inviterais à les réfléchir aussi. Est-ce que vous pesez que ça, ça devrait être plus à moyen terme et ça, plutôt à court terme.

1455

Bon, on peut laisser de côté qu'on voudrait tout que tout soit fait cette année, c'est sûr, mais dans le contexte où on étire sur 2025 pour des raisons qui sont évidentes, je vous inviterais aussi à réfléchir à ça. Ça va aider certainement l'équipe du PDUÉS à recalibrer. Pour eux, à leur décharge, je dois dire qu'ils le connaissent tellement bien que des fois, quand on a le nez collé, collé, collé sur notre projet, on le voit moins. Mais vous de l'extérieur, vous pouvez apporter quelque chose de formidable qui est un autre regard. Et ça, c'est important aussi.

1460

**Mme ERIKA SUAREZ :**

1465 Parfait. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1470 Merci à vous, Madame Suarez. Madame Patricia Viannay, s'il vous plaît. Madame Viannay, bonsoir!

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

1475 Bonsoir! Donc j'aurais une première question plus spécifiquement sur la question du logement. Je suis résidente du secteur touché par le PDUÉS mais je travaille aussi au POPIR – Comité logement, donc je vais plus me centrer sur les questions de logement.

1480 Par rapport au... C'est quand même un secteur en particulier l'ouest de Saint-Henri où je réside, il y a beaucoup de gens dans des situations qui ont des gros besoins de logement, puis il y a des problèmes de logement dans le quartier, on le sait, au niveau de l'abordabilité, de la qualité des logements. De ce que je comprends, c'est qu'on centre beaucoup l'intervention sur le logement social, en particulier les sept sites mis en réserve, pour un potentiel de développement d'une centaine d'unités.

1485 J'aimerais comprendre un peu plus qu'est-ce qu'il y a au-delà de ça, parce que cent unités, ça me semble vraiment un très petit objectif et aussi, du coup, au-delà du logement social, toute la question de préserver les logements actuels en termes de coûts et en termes de rénovations. Parce que je ne le vois pas et on avait déjà fait des représentations à cet effet.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

On va répondre à votre première question.

1495 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Premièrement, l'arrondissement a dégagé au sein de son budget actuellement, ça s'est fait 1.5 million \$ pour faire l'acquisition de nouveaux sites à travers l'arrondissement pour le développement de logement social.

1500 Deuxièmement, au niveau de la salubrité des logements, l'arrondissement est à pied d'œuvre pour bonifier l'équipe d'inspecteurs au niveau de l'arrondissement. Cette année, il y a l'embauche d'un nouvel inspecteur au niveau de l'équipe pour augmenter le nombre d'inspections notamment au niveau des logements. Donc ça, c'est pour maintenir la qualité du stock de logements existants.

1505 Aussi, je rappelle que l'arrondissement vient d'abroger le règlement permettant des dérogations à la transformation en condo divide afin de mieux protéger le marché du logement locatif. Bon, j'ai perdu mon quatrième point... mais ces trois... Ah! Le quatrième point,

1510 évidemment, notre partenaire, la Direction de l'habitation, on travaille en collaboration avec la Direction de l'habitation sur l'ensemble des enjeux au niveau du logement. Je vous invite à lire le portrait sur l'habitation et on va s'inspirer des conclusions du portrait portant sur l'habitation pour mettre en place d'autres actions.

1515 Je vous ai donné trois exemples concrets d'actions qui sont déjà mises en œuvre. Donc on va poursuivre notre travail pour mieux préserver le logement, mieux préserver aussi la qualité du logement, pour qu'on ait des logements de qualité et accessibles pour tous aujourd'hui, mais de façon pour le futur aussi des quartiers.

**LA PRÉSIDENTE :**

1520 Ça répond à votre première question?

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

1525 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question.

1530

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

Bien, juste un mini commentaire... Bien, sous-question.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Une petite sous-question.

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

1540

Oui. C'est vraiment, mais je pense que ça pourrait bénéficier à tout le monde.

**LA PRÉSIDENTE :**

1545

Allez-y, bien sûr.

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

1550

J'ai lu attentivement le portrait de l'habitation puis je pense que la Direction de l'habitation est capable d'aller beaucoup plus loin dans son analyse par exemple des ménages locataires ayant des difficultés financières à se loger. Il y a un petit paragraphe qui parle d'un pourcentage très général.

**LA PRÉSIDENTE :**

1555

Ça, je vous invite à nous le dire en opinion le 20 juin.

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

1560

Non, mais on en a besoin pour... Parce qu'on dit que la stratégie d'habitation va se baser sur ce portrait, puis moi, ce que je peux vous dire, c'est que le portrait ne va vraiment pas très loin.

**LA PRÉSIDENTE :**

1565

Oui, mais le portrait ne sera pas refait entre maintenant et le 20 juin.

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

1570 Ah, dommage.

**LA PRÉSIDENTE :**

1575 Donc je vous invite à nous le dire pour qu'on puisse transmettre le message sous forme de recommandation.

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

1580 C'est déjà fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question?

1585 **Mme PATRICIA VIANNAY :**

1590 La deuxième question, c'était un petit peu aussi, c'est ça, on se questionne comment on peut encore vraiment influencer le document. Entre autres, il y a les pages 64 et 65, on voit les balises d'aménagement pour les sites qui sont très importants pour l'avenir du quartier parce qu'on sait que, t'sais, c'est ça qui se joue en ce moment en partie. Et pour plusieurs de ces sites, il y a déjà beaucoup d'échanges qui ont été faits entre les résidents, les groupes communautaires, l'arrondissement, soit les élus, soit les fonctionnaires, et ce n'est pas là. Donc est-ce qu'il faut revenir le 20 juin pour redire les mêmes choses pour peut-être avoir une chance de les voir?

1595

**LA PRÉSIDENTE :**

1600 Écoutez là, on ne repart pas de zéro, on part de ce document-ci. Si vous considérez qu'il y a des choses qui n'ont pas été dites là, n'hésitez pas à nous le rappeler. Vous avez aussi l'opportunité sur le web de commenter ou de donner vos opinions sur les cinq axes. Ça sera déjà ça.

**Mme PATRICIA VIANNAY :**

1605 Donc il faut juste refaire la même représentation.

**LA PRÉSIDENTE :**

1610 Bien forcément, parce qu'on ne peut pas... Ce document ne peut pas être un copier-coller de tout ce qui se serait dit depuis je ne sais pas combien d'années que vous y travaillez. Donc il faut à un moment donné travailler en synthèse et tout. Par contre, si pour vous il y a quelque chose de fondamental qui est manquant et qui doit y être, c'est l'occasion privilégiée de nous le faire parce qu'on est en version préliminaire et ça deviendra une version définitive.

1615 **Mme PATRICIA VIANNAY :**

Est-ce que ces sites vont être maintenus, par exemple, je pense au 767, Saint-Rémi. Ma question va être très précise. Il y a des balises d'aménagement qui sont...

1620 **LA PRÉSIDENTE :**

Identifiées.



1625 **Mme PATRICIA VIANNAY :**

Identifiées, c'est le bon mot ici. En fait, depuis l'impression du document, il y a eu des développements sur le site, il y a une partie du site, le promoteur a démoli les bâtiments, on sait qu'il veut par exemple réutiliser ses permis qu'il a obtenus en 2014, qui ne répondent pas à ces balises. Donc est-ce qu'il y a des sites qui pourraient disparaître d'ici là?

1630

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que monsieur Bourque... On va répondre.

1635

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Je vous confirme que c'est un document préliminaire, ce n'est pas un faux document final qu'on place en consultation. Vraiment le document peut être modifié. Le document va devoir nécessairement évoluer d'ici l'automne pour différents faits ou transformations du milieu. Et oui, donc la réponse, c'est oui, les balises peuvent être modifiées. On vous invite à déposer des mémoires et certains sites pourraient être retirés, d'autres ajoutés, dépendamment du contenu des mémoires. Ce n'est pas un document final. C'est un document du milieu pour le milieu qui peut être modifié.

1640

1645

**LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que ça répond clairement à votre deuxième question.

1650 **Mme PATRICIA VIANNAY :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1655

Je vous remercie, Madame Viannay. Madame Élise Cossette, s'il vous plaît. Madame Cossette, bonsoir!

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

1660

Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

1665

Nous vous écoutons.

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

1670

Bonsoir tout le monde! Je suis Élise Cossette, je travaille au CIUSSS – CLSC, on se comprend mieux, du quartier et impliquée dans le quartier depuis longtemps. On a déposé un mémoire pour souligner certains besoins en termes de santé avec tout cet aménagement de l'échangeur Turcot.

**LA PRÉSIDENTE :**

1675

Vous avez soumis un mémoire quand? Dans le cadre de?

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

1680

Dans le cadre de la consultation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Cette consultation-ci?

1685 **Mme ÉLISE COSSETTE :**

Oui, c'est ça.

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre mémoire est déjà fait?

1695 **Mme ÉLISE COSSETTE :**

Non, non, pas pour la nouvelle version, pas pour le...

1700 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans la commission précédente.

1705 **Mme ÉLISE COSSETTE :**

Dans les dates précédentes, c'est ça.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Pour le bénéfice de tous, il y a eu une commission à l'Office qu'on appelle une commission d'amont qui était pour recueillir des opinions et tout, de laquelle a émergé le PDUÉS et là, on est en nouvelle consultation pour valider ça.

1715 **Mme ÉLISE COSSETTE :**

Voilà.

1715 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. C'est clair.

1720 **Mme ÉLISE COSSETTE :**

Alors je veux juste redire certains enjeux qu'on soulevait concernant la santé. On voit dans le document plusieurs éléments qui touchent le verdissement, qui, on s'en doute, veulent répondre aux enjeux d'îlots de chaleur et probablement de pollution de l'air.

1725 Mais je n'ai rien vu concernant les panneaux, par exemple, pour diminuer ou amoindrir les bruits. C'était un enjeu qui avait été soulevé et pour lequel on avait proposé de mettre des barrières antibruit et je voudrais savoir si c'est quelque chose que je n'ai pas vu ou en tout cas il y a quelque chose qui est prévu à cet effet-là?

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourque?

1735 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Donc comme il est mentionné dans le document, l'arrondissement a mis sur pied un comité en santé publique qui a un mandat multiple. Donc le comité en santé publique, principalement, siègent la Ville de Montréal, l'arrondissement et la Direction régionale de santé publique, des spécialistes disons en santé publique. Actuellement, l'avis qui va être délivré, on travaille sur la qualité de l'air. Ça a été décidé de prioriser la qualité de l'air.

1740 Le deuxième volet du mandat de la Direction régionale de santé publique, on va s'attaquer à tous les enjeux associés aux bruits. Donc le volet, actuellement on s'est concentré sur la qualité de l'air parce que c'est vraiment ça qui est ressorti comme prioritaire, mais il est

1745 convenu avec le comité en santé publique que le bruit fera l'objet d'un deuxième volet du mandat. Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

1750 Mais est-ce que dans le document, on revoit clairement en quelque part qu'on va s'attaquer à la qualité de l'air, aux bruits?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1755 Ce n'est peut-être pas aussi explicite. On s'adaptera.

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être que ça devrait l'être.

1760

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Tout à fait. Si je comprends que ce n'était pas clair, on va s'assurer que ce soit bien clair dans la version finale du document.

1765

**LA PRÉSIDENTE :**

Si vous pensez que ça devrait être un élément de votre opinion...

1770

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

On le redira, oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1775

... ça sera accueilli, oui, certainement.

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

1780

Parfait.

**LA PRÉSIDENTE :**

1785

Avec, oui, un échancier aussi. C'est-à-dire qu'on s'en occupe au fur et à mesure. Vous aviez une deuxième question?

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

1790

Oui. La deuxième question, c'est concernant les commerces de proximité sur la rue de l'Église. On parle qu'au rez-de-chaussée, ça serait privilégié de garder des espaces pour des commerces de proximité mais je ne vois pas un petit bout de la phrase qui manque, « qui répond aux besoins des gens du milieu ». Parce que des commerces de proximité, ça peut être une belle boulangerie avec des petits produits fins, mais ce n'est pas nécessairement le type de commerce qui va répondre aux résidents actuels.

1795

Alors j'ai une préoccupation par rapport à ça. Est-ce que, encore une fois, c'est quelque chose qui a été prévu en termes de réglementation? Est-ce qu'il y a moyen de faire en sorte que les commerces qui s'installent soient vraiment...

1800

**LA PRÉSIDENTE :**

Soient bien en phase avec les besoins du milieu.

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

1805

Exact.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1810

Bon, comme urbaniste, on frappe des fois certaines limites. Le cadre législatif actuellement nous permet difficilement de faire des zonages communautaires. Aussi, au niveau de la taxation, bien que la Ville ait des réflexions là-dessus, l'enjeu pour développer du commerce communautaire, c'est vraiment un enjeu financier, un enjeu de trouver des locaux. Le mécanisme de soutien aux initiatives du milieu qu'on propose dans le PDUÉS et qu'on souhaite

1815

nourrir par ces consultations-là, c'est justement sur quel genre de projet devrait soutenir la Ville de Montréal dans le cadre de ses actions.

Donc si, par exemple, ça fait deux fois que le commerce communautaire ressort dans les interventions du public, si c'est quelque chose qui devrait être priorisé dans le cadre du mécanisme de soutien aux initiatives du milieu, ça pourrait être un élément qui serait soutenu spécifiquement par ce mécanisme-là dans le cadre des actions.

1820

Mais au niveau de la réglementation et au niveau aussi disons du cadre de taxation, on n'a pas les outils. Donc il faut trouver des locaux et les mettre à la disposition d'organismes communautaires.

1825

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est habituellement plutôt – si je peux me permettre d'un point de vue d'urbaniste aussi – dans des complexes, dans des ensembles que peut se glisser un commerce de nature communautaire davantage que sur une rue, par exemple, pour une raison de logique bien simple de propriété d'immeuble, de relation propriétaire/locataire, etc., etc. Vous savez tout ça.

1830

1835 Mais par contre, je vous inviterais à peut-être faire état dans votre opinion à faire en juin, peut-être à rappeler l'importance du commerce de nature communautaire qui là, on s'entend vous et moi, répond mieux aux besoins du quartier que a priori une épicerie fine comme vous le dites.

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

1840 Oui. En fait, je suis contente que vous parliez de commerces communautaires. Moi, je n'en avais pas parlé. Tant mieux s'il y en a, et oui, il y a des besoins à ce niveau-là. Mais je pensais aussi à du commerce privé, du commerce mais qui passerait par une espèce de processus de sélection, de réglementation, pour s'assurer que les besoins...

**LA PRÉSIDENTE :**

1845 La réglementation a ses limites dans la mesure où on se qualifie pour être du commerce de proximité ou du commerce artériel ou enfin il y a toute une... On ne fera pas le cours 101 sur ça mais il est difficile après ça de dire « Ah bien on trouve que vos viennoiseries sont un peu trop salées ou sucrées. » Ça devient délicat. Donc ça, c'est la bonne vieille loi...

1850

**Mme ÉLISE COSSETTE :**

Du marché.

1855 **LA PRÉSIDENTE :**

... du marché qui dicte ça. Mais je vous inviterais à rester là, mon collègue avait une question je pense?

1860 **M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :**

Oui. À quelques endroits dans le plan, on parle de favoriser le commerce de proximité. Or, vous avez aussi l'intention de transformer une partie de la rue de l'Église, de revenir à du



1865 résidentiel. Est-ce que sur ce coin-là et sur cette partie-là, il y a déjà des commerces de proximité? Puis si c'est le cas, ça va avoir l'effet contraire, c'est-à-dire de diminuer le nombre desdits commerces.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1870 Bien ,selon les relevés que nous avons faits, il y a très peu de commerces de proximité. Je n'ose pas dire qu'il n'y en a pas, mais je n'en ai aucun souvenir, selon la caractérisation qu'on a faite. Bref, c'est inexistant actuellement le commerce de proximité sur de l'Église. Certaines rues transversales l'offrent. La stratégie que nous avons, c'est que oui, on veut pousser vers une consolidation résidentielle de l'avenue de l'Église mais certains bâtiments qui ont une typologie commerciale au rez-de-chaussée actuellement, on viendrait protéger ces locaux-là pour que ça  
1875 puisse être disponible en location pour des commerces.

C'est sûr encore une fois au niveau de la réglementation, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* actuellement ne nous permet pas de définir un commerce de proximité, mais on peut  
1880 définir certains usages, donc des brochettes d'usages. Mais on ne peut pas définir la nature du commerce, on ne peut pas définir non plus que ça soit nécessairement un commerce de proximité, mais on a réservé certains locaux sur de l'Église pour attirer, favoriser l'implantation de ce type de commerce-là.

1885 **Mme ÉLISE COSSETTE :**

C'est bon, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1890 Merci, Madame Cossette. J'inviterais madame Éline Dubé, s'il vous plaît.

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

1895 C'est très intéressant parce que j'ai eu l'occasion de bénéficier des réponses que vous  
avez données aux personnes qui m'ont précédée. Première question. J'habite comme dans un  
petit village dans un plus grand village qu'on appelle quartier. Alors le village de la rue le Caron  
est assez particulier parce qu'il y a des habitants de HLM dans tout le bloc qui est au nord, si on  
peut dire ça de Eadie vers... je ne me souviens pas du nom de la rue, plus au nord en tout cas.  
1900 Et moi j'occupe, je suis située au milieu du bloc entre Eadie et Laurendeau qui est plus à  
proximité de l'arrêt d'autobus, c'est justement ça le facteur, et qui fait que tous ceux qui partent  
du HLM pour aller au travail passe par devant chez moi et bien d'autres habitations.

1905 Alors on bénéficie de déchets, de rejets, de déchets. Les gens qui déjeunent en route  
vers l'arrêt d'autobus, c'est vraiment quelque chose, puis il ne semble pas y avoir d'organisme  
qui s'occupe d'éveiller l'attention à ce problème-là parce qu'on a beau ramasser, il faudrait rester,  
habiter la galerie plutôt que d'habiter l'intérieur du logement que je paie maintenant, que je suis  
locataire.

1910 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous voulez, je formulerais, je me servais de ce que vous venez de dire pour formuler  
la question aussi de l'implication citoyenne.

1915 **Mme ÉLAINE DUBÉ :**

Oui.

1920 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que dans le PDUÉS, vous avez quelque chose qui ressemble à un volet  
d'implication citoyenne où il pourrait y avoir des actions de vigilance, ne serait-ce que pour la

propreté ou de nettoyage comme ça se fait sur le mont Royal, sur les berges ou autrement. Est-ce que ça vous a été porté à l'attention d'une implication citoyenne?

1925

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Bien c'est sûr que l'implication citoyenne est au cœur de la démarche. Comme on le disait, l'aménagement d'espaces publics. Les espaces publics seront aménagés dans le cadre du PDUÉS, on va les aménager en co-création avec le milieu. On encourage fortement à l'arrondissement les initiatives citoyennes.

1930

D'ailleurs, j'ai pris note du commentaire de madame Dubé sur la propreté de la rue le Caron et le message va être transmis aux équipes de l'arrondissement. Il y a des corvées de nettoyage qui sont organisées, qui impliquent les citoyens. Il y en a eu une récemment pour les abords du canal de Lachine. Donc c'est évident qu'on encourage ce type d'implication là. Je ne veux pas parler juste pour le PDUÉS, parce que c'est un encouragement qui est fait sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement par l'arrondissement.

1935

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je vous inviterais à une deuxième question?

1940

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

Oui. J'ai vraiment plus qu'une deuxième question.

1945

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah bien là, pour la suite, ce sera le 20 juin dans un mémoire.

1950

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

1955      Moi, j'avais une suggestion par rapport au contact avec les habitants des HLM. Parce que pour la plupart, il y a beaucoup de gens qui immigreront et qui aboutissent là. Bon, alors soyons pratiques. Est-ce qu'il n'y a pas moyen, à un certain niveau du gouvernement municipal, d'instaurer un groupe d'approche comme d'éducation civique? Parce qu'eux partent d'un pays en guerre ou...

1960      **LA PRÉSIDENTE :**

Là, je vais être obligée de vous ramener à une question ou un point d'information parce qu'on est en séance d'information.

1965      **Mme ÉLAINE DUBÉ :**

D'accord, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1970      Pour les opinions, ça sera dans un mois.

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

1975      Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1980      Alors si vous avez une question claire, mais là, je vous rappelle qu'on est dans un document de planification.

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

Oui, effectivement.

1985

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors votre question?

1990

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

Est-ce qu'il y aurait possibilité dans cette planification-là d'inclure une structure...

1995

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accueil.

2000

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

... de groupe d'accueil pour les gens qui ne sont pas de ce pays?

2005

**LA PRÉSIDENTE :**

Aux nouveaux citoyens. Aux nouveaux citoyens de l'arrondissement.

2010

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

Parce qu'il semble que c'est plus le monopole de ces gens-là qui sont nouveaux dans le quartier et tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourque?

2015 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2020 On a rencontré un organisme au début de nos travaux que c'est justement la mission de l'organisme de favoriser l'accueil des nouveaux immigrants dans le territoire de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul. Malheureusement, ma mémoire me joue un tour, je ne me souviens plus du nom exactement de l'organisme mais on a rencontré cette personne-là et même, elle a participé aux travaux de l'Office de consultation publique à une des tables rondes. Donc il y a déjà un organisme qui œuvre sur le territoire et si je ne me trompe pas, l'arrondissement finance une partie de ses activités. Donc c'est une façon de travailler, c'est une façon qu'on appuie l'arrondissement pour avoir une meilleure intégration des nouveaux arrivants.

2025

2030 Je me permets aussi un autre commentaire, et je prends mon chapeau de chef de Division permis et inspection puis je sors un peu du cadre du PDUÉS, mais on travaille beaucoup avec le représentant de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui sont responsables de ces HLM-là dans le cadre d'organisation d'inspection et on a des contacts clairement établis, des procédures établies pour des problèmes de salubrité. Ça peut être à l'intérieur des immeubles mais aussi à l'extérieur des immeubles. C'est du travail constant, on ne doit jamais relâcher mais on a une très bonne collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal.

2035

Et j'ai pris note des commentaires de madame pour le suivi au niveau de mes autres fonctions, au niveau de la salubrité de la rue le Caron et puis aussi des problèmes de salubrité généraux dans ces immeubles-là qu'on connaît très bien. Je sais exactement où vous habitez.

2040

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais je vous dirais que ce n'est pas juste chez vous malheureusement.

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

2045 Oui, je sais. J'ai perdu trois fois mon bac vert, alors ça fait partie du portrait de la situation.

**LA PRÉSIDENTE :**

2050 Je vous remercie.

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

2055 Est-ce que je peux poser ma question par rapport à la structure de la maison que j'habite? C'est une des rares maisons de style victorien avec des beaux petits vitraux vraiment très simples mais jolis et puis c'est la quatrième maison et la seule qui a gardé ses vitraux. Les autres, c'est tout du vinyle puis...

**LA PRÉSIDENTE :**

2060 Alors votre question?

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

2065 O.K. Ma question : est-ce qu'il y a possibilité de faire classer cette habitation-là même si je suis devenue...

**LA PRÉSIDENTE :**

2070 Là, on est loin de notre projet. Mais ça, je vous inviterais à contacter l'arrondissement pour avoir au moins les informations de base.

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

2075 C'est que je ne suis plus propriétaire. J'ai vendu la maison et c'est mon voisin qui est devenu propriétaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2080 À ce moment-là, c'est d'abord...

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

Qui a fait ça à son goût.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bien il faut que ce soit le propriétaire, mais des renseignements peuvent être pris à l'arrondissement.

2090 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Exactement. L'arrondissement a un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. On favorise la conservation des caractéristiques architecturales d'origine.

2095

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

Absolument, oui.



2100 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Aussi, il y a des programmes à la ville-centre, gérés par la Direction de l'habitation. Il faut être dans le secteur visé pour certains des programmes mais il y a le programme Rénovation à la carte – rénovations majeures, merci, Daniel, - et Rénovation à la carte donc qui permet au propriétaire d'obtenir une aide financière pour réaliser certains travaux. Donc de façon générale, on encourage la conservation des vitraux, et je vous félicite de les avoir conservés.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

2110 Oui. Puis avant, il n'y a pas juste la procédure de classement, il y a...

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

2115 Les boiseries sont bien plus belles que la tôle émaillée.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est votre opinion et je la respecte. Mais on sort encore du cadre de l'information. Je vais être obligée de vous remercier parce que là, vous êtes allée à trois questions.

2120

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

J'apprécie beaucoup, Madame Laperrière.

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça nous fait plaisir, Madame Dubé.

**Mme ÉLAINE DUBÉ :**

2130

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2135

Merci à vous. Monsieur Simon Grégoire, s'il vous plaît. Bonsoir!

**M. SIMON GRÉGOIRE :**

2140

Bonsoir! Première question : qu'est-ce qui sera fait du site Canada Malting? Je ne sais pas si ça fait partie du patrimoine qui sera préservé. Et deuxième question, parce que j'ai la vision sous les yeux depuis tantôt et on parle d'une identité forte. Qu'est-ce qu'on entend par une identité forte? Quelle est cette identité que vous souhaitez développer?

**LA PRÉSIDENTE :**

2145

Vous voulez qu'on commence par votre deuxième question? C'était quoi votre première question?

**M. SIMON GRÉGOIRE :**

2150

Ma première question : qu'advientra-t-il du Canada Malting, ce site.

**LA PRÉSIDENTE :**

2155

Ah oui, d'accord.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2160 Bon, premièrement, la Canada Malting, c'est un immeuble d'intérêt patrimonial, c'est une prémisses à la réponse. Qu'est-ce qu'il adviendra du site? Nous, l'arrondissement s'engage dans le document du PDUÉS à établir des balises d'aménagement, donc des bases communes.

**LA PRÉSIDENTE :**

2165 Est-ce qu'il y a eu un énoncé d'intérêt patrimonial?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2170 Tout à fait, il y a un énoncé d'intérêt patrimonial qui a été réalisé, qui est disponible en ligne. Nous, on s'engage à établir des balises d'aménagement, puis on souhaite que ces balises-là fassent le consensus au niveau du milieu. Ces balises-là vont nous servir de prémices à un développement du site. Donc quand on va s'asseoir avec un promoteur, que ça soit un promoteur privé, public, un promoteur immobilier, résidentiel, communautaire, quel que soit le promoteur, c'est de lui dire : « Écoutez, on a des balises sur lesquelles on s'est entendu avec le milieu et ces balises-là doivent orienter le développement du site. » On espère que qu'est-ce qu'il va advenir, puis je pense c'est ça la note qu'on donne dans le PDUÉS, c'est qu'on espère que ce bâtiment-là, cette cathédrale-là industrielle va conserver toutes ses lettres de noblesse dans le futur.

2180 **LA PRÉSIDENTE :**

Et votre deuxième question, c'était?

**M. SIMON GRÉGOIRE :**

2185 Ma deuxième question est la suivante : qu'est-ce que vous entendez par une identité forte? Il n'a pas été question de ça dans la présentation.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2190 Qu'est-ce qu'on entend par une identité forte, c'est qu'actuellement, le territoire du  
PDUÉS est scindé par le canal de Lachine. On parle beaucoup du canal de Lachine comme une  
barrière alors que ça devrait être un liant. Ça devrait être une opportunité, une colonne à travers  
les quartiers alors que le canal joue actuellement un rôle de barrière. Il y a une dichotomie, il y a  
une séparation entre Saint-Henri, Côte-Saint-Paul, Ville-Émard et on souhaiterait qu'à travers le  
2195 PDUÉS, on développe une nouvelle identité plus forte que l'identité actuelle, une identité qui  
transcende les barrières du canal et incarnée par trois dimensions : donc ne pas oublier qu'on a  
un héritage de chacun de ces quartiers-là, autour d'une économie locale aussi qui vient donner  
une couleur locale à cette identité-là, puis bien sûr, on l'oublie des fois quand on travaille à la  
Ville de Montréal, mais autour de ses citoyens. Donc une identité rassembleuse. Donc le lien  
2200 fédérateur viendrait créer ce lien-là et créer une identité encore plus forte à travers les différents  
quartiers.

**M. SIMON GRÉGOIRE :**

2205 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2210 Ça répond à votre question?

**M. SIMON GRÉGOIRE :**

Oui, parfait. Merci.

2215 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous, Monsieur Grégoire. Monsieur Mathieu Couture. Monsieur Couture, bonsoir!

**M. JONATHAN BOUCHARD :**

2220

Ce n'est pas moi monsieur Couture.

**LA PRÉSIDENTE :**

2225

Ce n'est pas vous monsieur Couture?

**M. JONATHAN BOUCHARD :**

2230

Il est parti mais il m'a demandé de poser la question à sa place. Est-ce que c'est correct?

**LA PRÉSIDENTE :**

2235

Allez-y donc. Vous allez juste vous identifier pour notre enregistrement. Alors on a monsieur Couture par procuration.

**M. JONATHAN BOUCHARD :**

2240

Exact. Jonathan Bouchard, je travaille à l'arrondissement. Bonjour, collègues!

**LA PRÉSIDENTE :**

Jonathan, excusez-moi?

**M. JONATHAN BOUCHARD :**

2245

Bouchard.

**LA PRÉSIDENTE :**

2250           Très bien.

**M. JONATHAN BOUCHARD :**

2255           Donc monsieur Couture a dû... Il vient de partir en fait il y a 30 secondes, il m'a demandé de poser la question à sa place.

**LA PRÉSIDENTE :**

2260           Je vous écoute.

**M. JONATHAN BOUCHARD :**

2265           Parmi l'ensemble des terrains à requalifier, à verdir dans le PDUÉS ou encore dans le pôle Gadbois, il se demandait si une vocation possible pouvait être l'aménagement d'un *skatepark*, d'un parc BMX. C'est un fervent des *skateparks*, il trouve que...

**LA PRÉSIDENTE :**

2270           Donc d'équipements à l'intérieur du parc et non pas seulement de verdure.

**M. JONATHAN BOUCHARD :**

Exact. Exact.

2275           **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Bien écoutez, il y a un très, très beau projet qui s'en vient, qui ne fait pas partie intégrante du PDUÉS parce que le projet voyage à une vitesse différente, c'est le réaménagement du pôle

2280 Gadbois. Le réaménagement du pôle Gadbois, c'est vraiment le réaménagement de l'ensemble du terrain autour du Centre Gadbois et notamment les étudiants de l'École James Lyng ont soumis et d'autres personnes la possibilité d'avoir un *skatepark* sur le site.

2285 Comment le *skatepark* va être développé? Est-ce que ça va être un *skatepark* plus classique ou un parcours programmatique avec des éléments, des structures pour permettre aux jeunes de faire du *skate*? C'est déjà prévu dans le pôle Gadbois. Donc je vous inviterais à participer à l'assemblée d'information qui va avoir lieu dans les prochaines semaines, voire à l'automne prochain au niveau du pôle Gadbois mais c'est déjà une demande qui a été prise en compte par l'équipe du Service des infrastructures, voirie et transports.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

Une assemblée d'information qui va porter sur les composantes, la programmation...

2295 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Sur le pôle Gadbois.

**LA PRÉSIDENTE :**

2300 ... et tout ça.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

C'est ça. Bien le concept a déjà été soumis en consultation.

2305

**LA PRÉSIDENTE :**

Programmation, équipements et tout ça.

2310 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Plus final. Et là, ça va être une assemblée d'information. Il y a des composantes de *skatepark* qui sont prévues sur le site du pôle Gadbois.

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

Et cette séance-là aura lieu cet automne?

2320 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

D'ici l'automne, oui, prochain.

**LA PRÉSIDENTE :**

2325 Ça répond à votre question?

**M. JONATHAN BOUCHARD :**

Merci beaucoup.

2330

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Madame Clélia Sève. Je ne sais pas si je prononce bien votre nom, excusez-moi. C'est bien ça, Clélia? Bienvenue, Madame Sève.

2335

**Mme CLÉLIA SÈVE :**

Merci. Bonjour et merci pour la présentation. Ma première question, c'est concernant le verdissement mais ça a déjà été répondu, c'était juste pour souligner l'intérêt de la question.



2340 Puis la deuxième question, c'est par rapport au transport actif. J'aimerais d'abord qu'on s'entende sur les termes « transport actif ». Quand on parle de transport actif, on parle d'aller travailler en vélo ou à pied. C'est bien ça?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2345

Bien, pas seulement pour aller travailler mais on parle de tout mode de déplacement qui fait en sorte de faire de l'activité physique.

**Mme CLÉLIA SÈVE :**

2350

Parce que j'ai un petit malaise. J'ai vu qu'il y a deux pistes cyclables qui sont développées est-ouest : le canal de Lachine qui est déjà présent mais... En tout cas, ma question, c'était plus sur l'aménagement de la piste cyclable du Premier-Chemin-de-Fer davantage mais j'avais d'abord une petite critique à faire sur le canal de Lachine. C'est une piste multifonctions, donc qui est partagée aussi bien par les piétons, les *skaters*, les patins à roues que les cyclistes, puis je pense que c'est un frein pour le transport actif de partager les voies. quand je suis piéton sur le canal de Lachine, je me sens agressée par les cyclistes...

2355

**LA PRÉSIDENTE :**

2360

Je vais vous demander de tourner ça en question.

**Mme CLÉLIA SÈVE :**

2365

Pardon. Donc tout ça pour dire que je voulais savoir quel genre d'aménagement exact allait être prévu sur le... Est-ce qu'on allait avoir une vraie piste cyclable aménagée séparément est-ouest, autre que de l'Église?

**LA PRÉSIDENTE :**

2370

Monsieur Bourque?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2375

Bien, premièrement, le lien fédérateur se veut comme un premier geste. Ça ne répond pas à tous les problèmes au niveau de la mobilité active, par exemple, le manque de liens vers le centre-ville notamment. L'objectif de ce lien-là, c'est vraiment une piste cyclable en site propre aux fins des déplacements. Nous venons de recevoir les premiers concepts de la firme qui a été mandatée pour faire les concepts. Évidemment, ces concepts-là, on souhaite les présenter, les travailler avec le milieu. Donc vous pourrez – le milieu va pouvoir commenter ces concepts-là. On s'ajustera en fonction des commentaires.

2380

L'approche du PDUÉS, c'est de travailler les éléments de mise en œuvre en co-création avec le milieu. Donc c'est sûr qu'on va présenter ces concepts-là, faire des sondages...

2385

**LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous dites « ces concepts-là », c'est les concepts pour le lien...

2390

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Fédérateur.

**LA PRÉSIDENTE :**

2395

... fédérateur, c'est ça.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2400           Donc par rapport à la question est-ce que ça sera une vraie piste cyclable pour faire des mouvements par exemple pendulaires maison/travail, on vous les présentera mais notre objectif, c'est d'arriver à ce type de lien-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2405           Et ces concepts-là vont être... Comment les citoyens intéressés vont pouvoir s'y intéresser. Vous dites : « On veut en discuter. » Comment ça va se faire?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2410           Premièrement, au niveau des organismes, par exemple l'éco-quartier siège sur le comité de suivi du milieu.

**LA PRÉSIDENTE :**

2415           O.K. C'est à travers le comité de suivi.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2420           Bien, ça c'est au niveau des organismes. Puis au niveau des citoyens, on a une plateforme web qui a été propulsée par l'équipe PDUÉS, qui va nous servir à faire des sondages en ligne. Donc on va pouvoir mettre le contenu des concepts en ligne, les gens vont pouvoir commenter, on va même faire des sondages, parce que c'est sûr qu'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, je vais faire une grosse annonce aujourd'hui : pour passer des pistes cyclables, il faut peut-être retirer quelques unités de stationnement. Donc il va y avoir des débats qui vont être soulevés sûrement par certains concepts. Donc on compte présenter ça sur la plateforme web. Évidemment, au besoin, on va tenir des assemblées de consultation ponctuelles sur certains enjeux.

2425

**LA PRÉSIDENTE :**

2430

Ça répond à votre première question?

**Mme CLÉLIA SÈVE :**

2435

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2440

Deuxième question?

**Mme CLÉLIA SÈVE :**

2445

Et au niveau des liens nord-sud, est-ce qu'il va y avoir, je ne sais pas, quelque chose sur Atwater? Je sais que c'est un quartier très enclavé, puis que ça fait longtemps qu'on demande un lien nord-sud.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2450

Mais comme je vous l'ai dit, c'est pour ça que ma première réponse, la prémisse est importante. C'est que le lien fédérateur puis les liens qui sont proposés dans le territoire du PDUÉS ne se veulent pas une solution à l'ensemble des problèmes de connexion de la Ville de Montréal. Par contre, c'est stratégique de vouloir monter le lien le long de Courcelle parce qu'en montant Glen, on vient accéder à la piste cyclable Maisonneuve, donc on vient créer un lien avec une piste cyclable majeure. Et aussi, par le CUSM, d'autres liens cyclables dans le secteur Côte-des-Neiges et c'est aussi, notre but est d'atteindre Verdun sur de l'Église pour pouvoir permettre aux gens de transiter notamment jusqu'à la piste cyclable qui est le long du fleuve Saint-Laurent et des rapides du canal de Lachine.

2455

2460 Par la suite, c'est un premier lien. On espère évidemment que le réseau de Montréal va poursuivre son développement, notamment dans d'autres axes nord-sud ailleurs dans l'arrondissement, ailleurs dans la Ville de Montréal.

**LA PRÉSIDENTE :**

2465 Ça répond à vos deux questions? Merci.

**Mme CLÉLIA SÈVE :**

2470 Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2475 Merci, Madame Sève. Monsieur John Burcombe, s'il vous plaît. Monsieur Burcombe, bonsoir! Nous vous écoutons.

**M. JOHN BURCOMBE :**

2480 Je vais enchaîner un peu dans le même sens. Je me demande pourquoi il n'y a pas un lien direct pour vélo entre le développement et Côte-des-Neiges. parce qu'il faut tout contourner des pistes pour arriver à Côte-des-Neiges. Pourquoi il n'y a pas de lien direct prévu?

**LA PRÉSIDENTE :**

2485 Monsieur Bourque?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2490 Bien, écoutez, en fonction du territoire du PDUÉS, le lien direct le plus proche, c'est via de Courcelles, Glen, Maisonneuve. Il est projeté. Et aussi, on vient se connecter avec la nouvelle piste cyclable qui va être aménagée sur la rue Pullman dans le cadre des travaux de l'échangeur Turcot qui va permettre aux cyclistes d'accéder au CUSM et de poursuivre dans Côte-des-Neiges.

**M. JOHN BURCOMBE :**

2495 Mais c'est tout. Excusez-moi, mais ce n'est toujours pas direct. En auto, on fait ça en l'espace d'une ou deux minutes. À vélo, il faut faire tout un détournement pour arriver au même point. Alors... Mais c'est une opinion.

2500 Aussi, sur de l'Église, comment pensez-vous compresser la structure de Verdun qui est dans deux rues à sens unique avec piste cyclable. Comment pensez-vous compresser tout ça dans une rue qui est déjà assez étroite?

**LA PRÉSIDENTE :**

2505 Monsieur Bourque?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2510 Alors comme qu'est-ce qui est annoncé par le PDUÉS, c'est une piste cyclable dans l'axe de l'Église, il se pourrait que les contraintes d'espace, d'assiette, ne nous permettent pas dans certains secteurs du lien fédérateur d'avoir la piste cyclable complètement sur de l'Église. Ça se pourrait qu'on envisage aussi qu'il y ait un lien par Galt et l'autre lien par de l'Église.

2515           Donc les contraintes que monsieur Burcombe a mentionnées sont des contraintes, on  
est sensibilisé à ces contraintes-là et c'est l'enjeu commun d'un tracé de piste cyclable à  
Montréal. C'est qu'il va falloir travailler avec ces contraintes-là. Il y a des intersections majeures  
qui devront être réaménagées, on pense à l'intersection de la Vérendrye Drake et de l'Église, pas  
2520 seulement du côté du Sud-Ouest mais du côté de Verdun aussi. Est-ce que des sens de rue  
devront être modifiés? Rien n'est mis de côté, tout est envisagé, mais c'est évident, j'en  
conviens, c'est un défi de passer des pistes cyclables sur des voies existantes. C'est beaucoup  
plus facile faire du développement...

**LA PRÉSIDENTE :**

2525           C'est sûr. Ça répond à vos deux questions, Monsieur Burcombe?

**M. JOHN BURCOMBE :**

2530           D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

2535           Si ça ne répond pas, ramenez-nous en opinion au mois de juin. Je vous invite à le faire.  
Merci. J'inviterais monsieur Michael Levecques, s'il vous plaît. Monsieur Levecques, bonsoir!

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

2540           Bonsoir! Je suis locataire depuis quinze ans dans le quartier, donc je le connais bien. Ma  
question, c'est un petit peu par rapport, tout à l'heure, par rapport à la STM.

**LA PRÉSIDENTE :**

2545           Oui.

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

2550           Moi, je remarque depuis des années que les liens sont nombreux entre Ville-Émard et Verdun à cause de la ligne de métro. Par contre, beaucoup moins de liens entre Ville-Émard et Saint-Henri alors que c'est sur le même territoire d'arrondissement. Est-ce que ça, ça ne pourrait pas servir d'argument dans le sens où ça permettrait de désenclaver les deux quartiers Saint-Henri et Ville-Émard du fait que Verdun qui ne se trouve pas sur le territoire est beaucoup plus en lien avec Ville-Émard en matière de transport collectif?

2555           **LA PRÉSIDENTE :**

                  On retient bien votre question. Dans vos discussions avec la STM?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2560           Bien, l'enjeu qu'a soulevé monsieur Levecques, c'est enjeu qui a été soulevé à plusieurs reprises lors de la première consultation. C'est pour ça que nos travaux avec la STM sont déjà entamés et un des objectifs notamment, c'est d'avoir des liens beaucoup plus performants entre Côte-Saint-Paul, Ville-Émard et Saint-Henri. C'est sûr qu'une route de lait avec un autobus qui fait dix millions de détours puis qui n'a pas des parcours, des passages fréquents, ce n'est pas quelque chose de performant. Donc c'est quelque chose qu'on travaille, c'est un des enjeux qui a été soumis à la STM et on espère pouvoir améliorer de façon significative la desserte en transport collectif au niveau principalement des circuits d'autobus.

2570           **LA PRÉSIDENTE :**

                  Je vous inviterais à venir nous le rappeler ça aussi au mois de juin.

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

2575           Oui.



**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez une deuxième question?

2580

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

Oui. Bien je n'ai pas lu le document mais les zones de mitigation environnementale, ça correspond à quoi?

2585

**LA PRÉSIDENTE :**

Les zones de mitigation en matière de bruit, de...

2590

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Bien c'est sûr que là, vous voyez, on a identifié certaines zones le long de l'autoroute. Vous pouvez aller le valider dans le document mais c'est des zones où on va favoriser des – c'est des zones – c'est des espaces qu'on va favoriser des zones de mitigation environnementale. On travaille avec la Direction régionale de santé publique, on a créé un comité en santé publique pour voir quel genre de mitigation, quelle est l'expérience mondiale et les références au niveau des mesures de mitigation parce qu'on peut être naïf puis se dire : « On va planter cinq arbres puis ça va jouer un rôle de mitigation. » Mais on a réalisé à travers nos travaux que c'était beaucoup plus complexe.

2595

2600

Donc le comité en santé publique va nous aider à mettre en place des zones de mitigation dans les terrains identifiés, puis c'est sûr que tous les terrains qui sont aux abords de l'infrastructure autoroutière sont des terrains potentiels pour des zones de mitigation environnementale.

2605

**LA PRÉSIDENTE :**

Intenses, d'ailleurs. On vous invitera à consulter le document, il y a cette carte-là en particulier qui en fait état.

2610

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

J'ai peut-être juste une...

2615

**LA PRÉSIDENTE :**

Une petite sous-question.

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

2620

Une sous-question. C'est par rapport au chemin de fer qu'il y a à Saint-Henri. On sait que c'est souvent difficile, que ce soit pour les vélos ou que ce soit pour les piétons. Là, est-ce qu'il y a des aménagements qui seraient possibles comme des ponts ou des tunnels ou des...

2625

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Bien, particulièrement, on a fait plusieurs approches auprès du CN, le Canadien National, qui est propriétaire de cette voie ferrée. L'option qui est ressortie suite à ces discussions-là, c'est l'aménagement d'une passerelle au-dessus de la rue Sainte-Marguerite, qu'est-ce qui permettrait un lien direct de de Courcelle sur un espace vert existant, permettrait à un cycliste de...

2630

Je donne un exemple. Quelqu'un prend le métro jusqu'à Saint-Henri, prend un Bixi à Saint-Henri ou son vélo est attaché à Saint-Henri, passe sur la petite rue Charlebois pour prendre la passerelle et connecte directement sur de Courcelle, prend le lien fédérateur, puis il peut se rendre soit au Centre Gadbois par le lien fédérateur, aller à la piste cyclable du canal de

2635

Lachine, traverser s'il le souhaite vers de l'Église, Côte-Saint-Paul. On a même un lien qui est prévu vers Monk pour amener les cyclistes jusqu'à Monk. Cette passerelle-là, les études de faisabilité sont en cours pour la construction de cette passerelle-là.

2640

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

Je trouve que c'est important.

2645

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à vos questions?

2650

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2655

Je vous remercie, Monsieur Levecques.

**M. MICHAEL LEVECQUES :**

Merci.

2660

**LA PRÉSIDENTE :**

2665

Vous êtes notre dernier intervenant inscrit. Mais, avec votre permission, si vous avez encore un peu de patience, je dois dire que – et je vous félicite, vous êtes extrêmement studieux et patients et c'est pour nous très apprécié. Nous aurions quelques petites questions en rafale, si vous le permettez.

2670 Question purement technique. La commission a été formée pour analyser la version préliminaire du PDUÉS. Habituellement, si on compare un PDUÉS à un PPU – Programme particulier d’urbanisme – habituellement c’est accompagné d’un règlement. Dans ce cas-ci, il n’y en a pas de règlement autorisant... Bon. Est-ce qu’il y a une raison en particulier? On écrit dans le sommaire décisionnel que ça viendra plus tard. Est-ce qu’il y a une raison particulière?

2675 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Tout à fait. Parce que suite aux discussions avec le Service de la mise en valeur du territoire, la Direction de l’urbanisme, il est nécessaire de modifier le Schéma d’aménagement pour changer l’affectation des zones d’emploi.

2680 **LA PRÉSIDENTE :**

D’accord.

2685 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Donc on doit...

**LA PRÉSIDENTE :**

2690 C’est une question de concordance.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2695 Exactement. Donc malheureusement, on ne peut pas aller directement modifier le Plan d’urbanisme, qu’est-ce qui aurait été fait, il faut tout d’abord modifier le schéma d’aménagement pour pouvoir par la suite modifier le Plan d’urbanisme. Donc on l’annonce, c’est notre objectif, mais on ne pouvait pas faire une modification réglementaire au plan directement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2700

Ça répond. En rafale, vous mentionnez plusieurs documents – pardon, plusieurs exercices. Par exemple, il y a une consultation sur le plan d'action de la Politique du patrimoine 2005. Où est-ce qu'on en est sur cette consultation-là?

2705

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

La consultation sur?

**LA PRÉSIDENTE :**

2710

Sur le plan d'action de la Politique du patrimoine 2005. Ça, c'est à votre page 25. À la page 25, vous mentionnez un certain nombre de politiques et de stratégies et de tout ça. Est-ce que vous pouvez juste nous dire où est-ce que c'en est cette consultation-là?

2715

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

En fait, le plan d'action patrimoine dans lequel on fait mention, c'est ça, c'est un dossier qui est géré par la ville-centre.

2720

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2725

Donc ils sont en train d'élaborer leur nouvelle version justement de ce plan-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2730 Mais il y aurait une consultation, c'est ça?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2735 C'est géré en fait vraiment par une équipe de la ville-centre. Donc ça ne sera pas l'équipe du PDUÉS qui va faire la consultation mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

2740 Non, non, non. Ça, je comprends bien, mais puisque vous le mentionnez comme de quoi il pourrait y avoir une incidence, je veux juste savoir, est-ce qu'ils viennent de commencer? Ils n'ont pas encore commencé? Ou ils sont sur le point de finir.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2745 Ils sont sur le point d'aller pour les consultations.

**LA PRÉSIDENTE :**

2750 De terminer.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Oui, de terminer.

2755 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. En vue d'avoir une mise à jour de ce plan d'action. C'est ça?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2760

Tout à fait. Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2765

Nouveau Plan local de développement durable suite à Montréal Durable 2016-2020. C'est fait ce nouveau plan?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2770

Bien il y a eu une consultation qui a eu lieu par l'arrondissement, la date m'échappe, mais la semaine dernière. Donc le plan est en cours d'élaboration. Est-ce la semaine dernière ou il y a quelques semaines.

**LA PRÉSIDENTE :**

2775

Bon, tout récent.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2780

Oui, tout récemment.

**LA PRÉSIDENTE :**

2785

Donc ça, ce plan-là, il est entériné ou pas encore tout à fait?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Pas tout à fait.

2790 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais il le sera bientôt.

2795 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Oui. Mais l'arrondissement a déjà son plan mais le met à jour.

**LA PRÉSIDENTE :**

2800 Et ça, vous en tiendrez compte, bien sûr, dans les maillons utiles.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Tout à fait.

2805

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous en tiendrez compte au niveau du PDUÉS, très bien.

2810 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2815

Plan d'action sur le patrimoine bâti des secteurs établis 2012-2015. Est-ce que ça va être actualisé ou ça va plutôt être intégré au PDUÉS?



**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2820

Non, il y a un plan d'actualisation qui est en cours.

**LA PRÉSIDENTE :**

2825

Qui est en cours présentement.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2830

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait beaucoup de...

2835

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Oui. Il y a beaucoup, actuellement, la Ville de Montréal et à l'arrondissement...

**LA PRÉSIDENTE :**

2840

... de planification.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2845

... beaucoup de planification. C'est une année propice pour la planification.

**LA PRÉSIDENTE :**

2850 Je continue, il en reste d'autres. Plan d'action local en matière d'inclusion 2012, suivant la Stratégie évidemment d'inclusion de la Ville de Montréal 2016. Il y aurait eu une clarification des modalités, quel résultat ça a donné ça?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2855 Bien, l'arrondissement a établi des nouvelles cibles, donc ça, ça a été déjà réalisé, puis c'est des cibles pour l'intégration dans les projets de logements sociaux.

**LA PRÉSIDENTE :**

2860 Très bien. Plan directeur des parcs et espaces verts du Sud-Ouest, vous êtes en train de le mettre à jour.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2865 Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2870 Ça se finit? C'est presque prêt?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Je ne pourrais pas répondre actuellement sur ce plan-là.

2875 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas votre même gang mais c'est en train de se faire.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2880 Non, mais on travaille... C'est des gens de l'arrondissement mais c'est en cours, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2885 Le verdissement sur le domaine privé, vous en parlez à la page 48. Pour fins d'enregistrement, vous dites : « *Le verdissement sur le domaine public mais également le domaine privé.* » J'imagine que vous avez déjà réfléchi à une stratégie ou comment vous allez vous y prendre pour intervenir sur le domaine privé?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2890 Un exemple – bien avec des partenaires – un organisme qui est très performant pour le verdissement sur le domaine privé en arrondissement, on a l'organisme Pro-Vert, on a aussi l'organisme SOVERDI. C'est de saisir les opportunités. On a un exemple, un partenaire municipal qui est propriétaire d'un immeuble, des terrains qui sont propices à la plantation d'arbres.

2895

**LA PRÉSIDENTE :**

Qui sont en friche présentement.

2900 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2905 Bien souvent c'est gazonné. Donc c'est de faire une approche avec ce partenaire-là et de lui demander : « Est-ce qu'il est possible d'utiliser tes terrains pour le verdissement? » Évidemment, la réponse est : « Oui, mais je n'ai pas de financement pour faire ça. » Donc c'est là que l'arrondissement peut fournir les arbres, un organisme aussi peut travailler en collaboration avec l'organisme.

**LA PRÉSIDENTE :**

2910           Ça s'est déjà fait?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2915           Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

          Puis ça fonctionne bien? C'est quelque chose, les gens sont réceptifs?

2920           **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

          Oui, bien généralement, le nerf de la guerre pour planter des arbres, ce n'est pas l'arbre, ce n'est pas la main-d'œuvre, c'est le site. Ça fait qu'une fois qu'on identifie le site, le reste devrait suivre assez facile. Puis évidemment, assurer la pérennité de l'arbre dans les premières années qui est un autre défi. Mais on travaille en collaboration avec les organismes. Il y a des demandes qui nous sont soumises notamment des fois on a un manque d'espace sur le domaine public pour faire une plantation d'arbres mais on a une cour avant en terrain privé. Donc nous, on peut faire l'approche avec le propriétaire, l'arrondissement, puis signer une entente pour que l'arbre soit planté mitoyennement entre le domaine privé-public. Donc ça nous fait un arbre de plus. Un arbre à la fois.

2930

**LA PRÉSIDENTE :**

2935           Ah oui, oui, tout à fait. Oui, on a connu un *homme qui plantait des arbres*. J'ai lu, puis je ne veux pas vous opposer, mais page 51, on dit que c'est difficile de consolider l'usage résidentiel entre autres parce que – vous en avez parlé un peu plus tôt – il y a peu de perspective compte tenu de l'affectation du territoire à d'autres usages.

2940 Est-ce que vous avez tout de même identifié certaines portions de territoire qui pourraient faire l'objet de reconversion vers du résidentiel? Et j'exclus la rue de l'Église, mais est-ce qu'il y en a d'autres? Parce que la rue de l'Église, vous en parlez nommément à la page 88 mais est-ce que vous avez identifié d'autres portions de territoire ou c'est vraiment très limité?

2945 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Notamment dans les terrains qu'on a identifiés pour les balises d'aménagement, il y a plusieurs de ces terrains-là où c'est implicite que ça sera une fonction plus résidentielle. Donc sans les nommer, il y a certains terrains qui ont un potentiel résidentiel dans ces terrains-là, oui.

2950 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, Monsieur Desrosiers, avez-vous autre chose à rajouter? Non, ça fait le tour. Mon collègue?

2955 **M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :**

Ça va aller.

2960 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va aller.

2965 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Je propose, par rapport aux multiples questions que vous avez eues sur les plans en cours d'élaboration, de fournir un complément de réponse par écrit avec les différents échéanciers pour chacune des démarches et les étapes à venir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2970

Ça, ça serait très apprécié.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

2975

Donc pour m'assurer que vous ayez l'information exacte parce qu'il y a plusieurs plans, il y en a qui relèvent de la Ville de Montréal, d'autres qui relèvent de l'arrondissement. Donc on s'engage à fournir un complément clair pour chacune des démarches, l'horizon de modification, les étapes à venir au niveau des consultations, qu'est-ce qui a été fait et où on s'en va.

2980

**LA PRÉSIDENTE :**

2985

Pour la commission, ce serait très apprécié. Si vous êtes en mesure de le faire rapidement, c'est encore plus apprécié. Nous aurons certainement de toute façon très prochainement un certain nombre de questions, auquel cas la commission, pour votre information, les pose par écrit, il y a une réponse écrite qui est mise immédiatement sur le site web. Donc toutes questions et réponses à l'arrondissement dans ce cas-là apparaissent en dossier de documentation sur le site web de l'Office.

2990

As-tu une question?

**M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :**

Oui, j'en ai même deux.

2995

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Vous avez le droit à deux questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

3000

C'est ça.

**M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :**

3005

Je vais me soumettre à la règle également.

**LA PRÉSIDENTE :**

3010

Ah ça, c'est le bonheur.

**M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :**

3015

Il y a une dimension qui m'apparaît absente du document, c'est toute la question de la diversité et de la diversité ethnique qui n'est pas abordée d'aucune façon. Et je ne parle pas là de culture, je parle vraiment de mode de vie, système de vie. Non plus qu'on retrouve dans le document qui fait le portrait de la population aucune indication quant à l'origine des gens.

3020

Maintenant, ça a une implication évidente sur l'utilisation du territoire. Certains groupes ont des plus grandes familles que d'autres. Certaines communautés, par tradition, jardinent plus que d'autres. Donc sur l'aménagement comme tel et sur le choix d'un terrain de baseball, d'un terrain de soccer plutôt qu'un terrain de baseball, par exemple. Est-ce que c'est des dimensions que vous avez prises en considération puisqu'elles me semblent être absentes du document?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3025

Bien c'est sûr que le document se veut une synthèse de plusieurs données. On a fait ressortir les données sociodémographiques les plus marquantes du territoire. Par contre, on s'engage à réviser notre approche, si cette dimension-là n'est pas assez présente dans le document.

3030

C'est un engagement qu'il y a à la Ville d'être une ville multiculturelle. Donc je pense c'est primordial que cette dimension-là apparaisse, si elle n'apparaît pas assez dans le document. Je prends votre question plus comme un commentaire.

3035 **M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :**

Et ma deuxième question, vous avez parlé du comité de suivi, etc., et de tous les groupes que vous avez consultés. Quels sont les organismes de développement économique que vous avez consultés, avec lesquels vous avez travaillé et qui travaillent encore avec vous, notamment j'imagine autour de la table de suivi du projet?

3040

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Premièrement, un des organismes qu'on a rencontré dès le départ de la démarche, c'est un organisme qui est dans le Sud-Ouest depuis plusieurs décennies, c'est le RESO. Et on souhaite poursuivre nos travaux avec le RESO. Évidemment, nous avons rencontré PME MTL dans le cadre de nos travaux et l'élaboration de l'étude Turcot-Lachine Est, qui est l'étude qui a été menée par le Service de la mise en valeur du territoire, est une étude qui a fait appel – il y a eu deux tables de travail qui comprenaient l'ensemble des partenaires économiques du Grand Sud-Ouest, notamment la Chambre de commerce du Grand Sud-Ouest, plusieurs entreprises y ont siégé. On a travaillé nous-mêmes, on a rencontré différents partenaires économiques, j'en nomme un, Quo Vadis, qui est propriétaire de deux grands complexes immobiliers. On a rencontré plusieurs autres organismes. Donc voilà.

3045

3050

3055 **M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :**

Merci.



**LA PRÉSIDENTE :**

3060

Une simple curiosité. Le bâtiment sis au 3552, rue Saint-Patrick est de propriété municipale, je pense. On va le voir...

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3065

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3070

On indiquerait – tout ça au conditionnel, bien sûr – une vocation culturelle, point d'interrogation? Mais c'est tout à côté de l'écocentre, est-ce que ça va là?

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3075

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

3080

Page 101 de votre document. Peut-être que je suis en train de dire une bêtise, mais secteur Est, on voit le projet d'écocentre, plan numéro 17, oui, on y est. Et on voit le petit carré jaune avec la flèche.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3085

O.K., je comprends. Oui, tout à fait, dans le secteur de planification, secteur d'intervention prioritaire du document.

**LA PRÉSIDENTE :**

3090 Oui.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3095 On a visité cet immeuble-là avec le Service de la culture notamment. On a envisagé des... on explore, donc c'est bien le terme qu'on utilise, des vocations culturelles, parce qu'on a un manque d'ateliers d'artistes. Donc bien qu'on ait une cour de services adjacente pour des ateliers d'artistes, puis on avait des plafonds dans cet édifice-là – pour aller dans le détail – qui pourraient répondre notamment à des artistes qui font des sculptures...

3100 **LA PRÉSIDENTE :**

À des besoins de grandes œuvres.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3105 Oui, de grandes œuvres. Donc on continue cette exploration-là pour ce bâtiment-là, mais on n'élimine pas aucune option pour ce bâtiment-là, mais c'est un bâtiment qui avait un bon potentiel à des fins culturelles.

3110 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est juste qu'il y a tellement de côtes à remonter que je trouvais que vous vous en mettiez vous-mêmes une pas mal grosse de l'installer, la fesse sur l'écocentre.

3115 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Bien c'est un secteur, le secteur Cabot, le 4000, Saint-Patrick malheureusement a été, pour différentes raisons, est vacant aujourd'hui mais c'est une pépinière d'ateliers d'artistes.

3120 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui.

3125 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Puis pour certains usages, des œuvres d'art notamment d'envergure, c'est des bâtiments qui sont au contraire propices à ce type d'activité-là, puis aussi au niveau de la cohabitation des usages, au niveau des nuisances, bien il y a certaines activités de production artistique qui ne peuvent pas se trouver dans un secteur résidentiel.

3130

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça va vous forcer à faire un écocentre du 22e siècle. Pour le bénéfice de tous les résidents, c'est intéressant aussi, c'est une belle contrainte ça.

3135

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Tout à fait. Puis peut-être aussi des matériaux...

3140 **LA PRÉSIDENTE :**

Voyons-le comme ça.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3145

... de l'écocentre qui peuvent être utilisés par l'artiste et vice versa puis faire un genre d'économie circulaire culturelle. En tout cas, moi je ne vois pas de problème à ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

3150

Je vais arrêter là pour les questions de la commission. Ça met fin, Mesdames et Messieurs, à notre première partie de la consultation publique. Je vous donne rendez-vous le 20 mai à 19 h pour la deuxième partie, soit la séance d'audition des opinions.

3155

Vous savez que pour intervenir, vous devez vous inscrire à l'avance avant le 15 juin auprès de monsieur Gilles Vézina. Les coordonnées sont dans le dépliant. Vous pouvez également participer en ligne en émettant vos opinions sur les cinq axes d'intervention.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3160

Excusez-moi. Vous avez mentionné le 20 mai.

**LA PRÉSIDENTE :**

3165

20 juin. 20 juin, excusez-moi. Excusez-moi, 20 juin. Une fois les séances publiques terminées, nous allons analyser l'information et remettre notre rapport avec diligence. La documentation relative au projet, je l'ai dit, elle est accessible sur le site.

3170

Permettez-moi de remercier les représentants de l'arrondissement, messieurs Bourque, Desrosiers et tous les autres, de même que ceux et celles qui ont soutenu nos travaux, la sténographe, le responsable du son, le personnel de l'Office.

3175

À tous et à toutes, merci de votre attention, de votre patience et de l'intérêt porté au projet. Au plaisir de vous revoir le 20 juin prochain. Bon printemps en attendant de vous souhaiter bon été le 20 juin. Au plaisir, merci.

**M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

3180

Merci.

**AJOURNEMENT**

\* \* \* \* \*

3185

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3190

Et, j'ai signé :

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**